



Conseil général

Procès-verbal de la séance du
12 octobre 2022 à 20.00 heures,

Salle communale, Auberge du Lion d'Or, Siviriez

Président : M. Pierre-Alain Pittet

Présent/e/s : *Conseil général* :

Mmes et MM. Eric Baudois, Louis Bérard, Martine Bosson, Alexandre Bourqui, Laurent Carrel, Frédéric Conus, Stéphanie Corminboeuf, Nicolas Currat, Chantal Davet, Matthieu Deillon, Christine Dumas, David Dumas, François Equey, Damien Gilliard, Jonas Giroud, Fabien Gobet, Blaise Grand, Benoît Guillaume, Marie-Claire Jaquier, Manon Jaquier, Michel Maillard, Nicolas Oberson, Frédéric Pittet, Pierre-Alain Pittet, Christine Pochon, Julien Rouiller, Christian Ruffieux, Justine Ruffieux, Philippe Steinhauer, Gérard Toffel

Conseil communal :

Mmes et MM. Eliane Clerc, Pierre Alain Coquoz, Pascal Cosandey, Tania Dumas, Daniel Girard, René Gobet, Emmanuel Jaquier, Paul Maillard, Antonio Molettieri

Excusé/e/s : --

Presse : Mme Angie Dafflon « La Gruyère » et « La Liberté » ainsi que M. Dominique Ayer « La Feuille Fribourgeoise »



ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 17 mai 2022
3. Raccordement du nouvel EMS au chauffage à distance (CAD) (Message 20)
4. Achat d'un véhicule d'entretien et de ses agrégats pour le Service édilitaire (Message 21)
5. Assainissement de l'éclairage public (Message 22)
6. Présentation « Concept de mobilité » des villages de Siviriez et Prez-vers-Siviriez
7. Divers

INTRODUCTION DE M. PIERRE-ALAIN PITTET, PRÉSIDENT

Mesdames,
Messieurs,
Chers collègues,

J'ai le plaisir d'ouvrir cette séance du Conseil général de Siviriez. Je salue particulièrement M. le Syndic, Mmes les Conseillères communales, MM. les Conseillers communaux, vous toutes et tous chers collègues du Conseil général.

Je souhaite la bienvenue aux membres de l'administration, Mmes Véronique Moret, Secrétaire communale et Sophie Gavillet, qui pilotera le diaporama et remercie les employés communaux pour la mise en place de la salle.

Je salue le public et rappelle que ce dernier n'a pas droit à la parole mais qu'il pourra échanger avec les membres du Conseil général et/ou Conseil communal après la séance.

La presse est représentée par Mme Angie Dafflon de « La Liberté » et « La Gruyère » ainsi que M. Dominique Ayer pour « La Feuille Fribourgeoise ».

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président indique que les membres du Conseil général ont été convoqués par courriel en date du 21 septembre 2022 par l'administration communale, par affichage aux piliers publics ainsi que par publication dans la Feuille officielle n° 38 du 23 septembre 2022. Il mentionne également que les différents documents liés à la séance ont été déposés sur le site internet communal dans les délais prévus, soit 20 jours avant notre rencontre.

M. le Président souligne que la séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal et que l'enregistrement sera effacé après l'approbation dudit procès-verbal.

La convocation ne suscitant aucune remarque, M. le Président déclare cette assemblée ouverte et apte à délibérer.



APPEL NOMINAL

M. le Président passe la parole à Mme Véronique Moret pour l'appel nominal des Conseillères et Conseillers généraux.

Il ressort de la liste des présences que 30 Conseillères et Conseillers généraux sont présents-es. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, plus précisément l'article 44 de la Loi sur les Communes (LCo), le Conseil général est apte à délibérer.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président relève que les scrutatrices et scrutateurs sont Mmes Marie-Claire Jaquier, Christine Pochon et M. Blaise Grand. M. Benoît Guillaume, Vice-président, est le secrétaire du Bureau.

Sans transition, M. le Président soumet au vote l'ordre du jour.

VOTE / DÉCISION

C'est à l'unanimité que le Conseil général valide l'ordre du jour.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 17 MAI 2022

Le procès-verbal faisant partie intégrante des documents adressés aux membres du Conseil général avant la séance de ce soir, il n'en est pas donné lecture.

Aucune remarque n'étant formulée concernant son contenu, M. le Président le soumet au vote.

VOTE / DÉCISION

C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve le procès-verbal de la séance du 17 mai 2022.

M. le Président adresse ses remerciements à Mme Véronique Moret pour la rédaction de ce document.



3. RACCORDEMENT DU NOUVEL EMS AU CHAUFFAGE À DISTANCE (CAD) (MESSAGE 20)

M. le Président passe la parole à M. Paul Maillard, Conseiller communal en charge du dicastère « Aménagement du territoire et Energie ».

Suite à la demande du groupe Unis pour Siviriez sur des compléments d'informations relatifs au point 4 « Aspects financiers », voici quelques précisions sur les divers encaissements à venir en lien avec cet objet.

Le nouveau contrat proposé au Réseau Santé Glâne (RSG) est un modèle de contrat-type Romande Energie et se décompose de la manière suivante :

<i>Forfait de raccordement</i>	<i>taxe unique de CHF 40'000.00.</i>
<i>Forfait annuel de puissance</i>	<i>le forfait annuel de puissance couvre l'ensemble des frais fixes dont la maintenance, l'exploitation, les pièces de rechanges, les réinvestissements et l'amortissement des installations.</i>
<i>Prix de la chaleur</i>	<i>le prix de la chaleur couvre les frais variables, principalement le coût de la chaleur (bois).</i>

Le montant facturé comprenant le forfait annuel de puissance et les coûts de l'énergie pour une consommation estimée à 250'000 kWh/a reviendra à environ CHF 45'000.00 HT par an, soit 19ct/kWh.

Il sied de préciser que cette extension du CAD servira aussi à alimenter un futur bâtiment, projet d'habitat intergénérationnel d'une surface d'environ 1'400m², soit une estimation :

<i>➤ Consommation annuelle</i>	<i>70'000 kWh</i>
<i>➤ Puissance</i>	<i>50 KW</i>
<i>➤ Taxe unique de raccordement</i>	<i>CHF 12'000.00</i>
<i>➤ Consommation</i>	<i>CHF 14'000.00 /an</i>

M. Paul Maillard informe également que les négociations avec la Romande Energie ont été réactualisées, soit du moment que la Commune a négocié et fait en sorte que le contrat soit accepté par le RSG, ce qui n'a pas été chose aisée, qu'une partie de cet investissement soit « retrouvé ». Car de prime abord, la Romande Energie assumait les frais de ce nouveau raccordement.

M. Pierre-Alain Pittet remercie M. Paul Maillard pour sa présentation.

MME MANON JAQUIER, AU NOM DU GROUPE UNIS POUR SIVIRIEZ

Notre groupe est conscient que la construction en cours est un atout pour notre Commune et que la présence d'un tel établissement au cœur du village permet des interactions positives entre toutes les générations qui s'y côtoient.



Le raccordement au chauffage à distance va de soi et s'il permet à la Commune de recruter un « bon client » pour le service mis à disposition, personne ne va s'en plaindre.

Toutefois, nous nous étonnons du peu d'informations figurant dans le message no 20 au point 4 « Aspects financiers ». On parle d'encaissements de taxes sans indiquer un montant. Autant dire que les deux lignes ne permettent pas aux membres du Conseil général de se forger un avis.

C'est dans les discussions que nous avons eues avec le Conseil communal lors de la séance préparatoire que les informations ont été données.

Nous demandons au Conseil communal de citer lors du plénum le montant de la taxe de raccordement ainsi que de donner les éléments significatifs du contrat qui va être ou qui est déjà signé avec le Réseau Santé de la Glâne (RSG).

Tout le monde est conscient que le processus en cours n'est pas forcément simple pour le Conseil communal. Le RSG et notre commune se doivent de cheminer en tant que partenaires. Cela suppose de viser le bien commun, autant pour la commune de Siviriez que pour le RSG mais surtout pour les futurs résidents de l'établissement. On imagine que le chemin à parcourir comprend quelques aspérités qui ne peuvent être aplanies que par de la bonne volonté et des négociations, peut-être parfois difficiles. Merci au Conseil communal pour son engagement. Rappelez-vous que le Conseil général peut, si nécessaire, se fendre d'une « Résolution » pour montrer son appui à l'exécutif

M. FABIEN GOBET, MEMBRE DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Rapport de la Commission financière :

Conformément aux dispositions de l'article 97 alinéa 1, lettre b de la Loi sur les communes, la Commission financière a examiné le message établi par le Conseil communal pour l'investissement susmentionné soumis au Conseil général.

Le Conseil communal s'est basé sur une offre unique pour le matériel et sur des estimations de projets similaires pour les coûts annexes. Le but étant de bloquer les prix au plus vite et de pouvoir commander le matériel nécessaire au raccordement.

Le Conseil communal n'a pas retenu de répercussions financières sur les comptes de résultat à venir de la Commune car il envisage de céder le CAD à un distributeur d'énergies. Le coût de ce raccordement sera considéré au moment des négociations sur le prix de reprise de notre CAD.

La Commission financière préavis favorablement la demande de crédit faite par le Conseil communal.



M. le Président rappelle que cette décision du Conseil général est soumise au droit référendum. Le nombre requis de signatures des citoyens actifs est de 174 pour que la demande de référendum aboutisse, soit le dixième des électeurs inscrits. Chaque liste de signatures doit contenir les indications prévues à l'article 106 de la Loi sur l'exercice des droits politiques. Le cas échéant, la demande de référendum doit être déposée au Secrétariat communal, dans les 30 jours à dater de la publication dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg, soit le 21 octobre prochain.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet cet objet au vote.

VOTE / DÉCISION

A la majorité des voix, soit

OUI : 29

NON : 1

Abstention : 0

le Conseil général approuve cette demande de crédit de CHF 155'000.00 pour le raccordement du nouvel EMS au chauffage à distance (CAD).

4. ACHAT D'UN VÉHICULE D'ENTRETIEN ET DE SES AGRÉGATS POUR LE SERVICE ÉDILITAIRE (MESSAGE 21)

M. le Président donne la parole à M. Daniel Girard, Conseiller communal en charge du dicastère « Mobilité et Routes » pour la présentation de cet objet.

La mise en service pour le terrain de football synthétique est prévue pour la fin de l'année, c'est pour cela que le Conseil communal a anticipé cette demande de crédit. Ce genre de terrain demande un entretien particulier afin d'assurer une durabilité conforme. Ledit entretien doit être réalisé par des engins spécifiques. L'entretien d'un terrain synthétique est tout aussi exigeant voir plus qu'un terrain en gazon naturel.

Terrain synthétique - Travaux exécutés en interne :

- *brossage hebdomadaire*
- *remplissage*
- *déneigement*
- *arrosage*

Travaux sous-traités:

- *nettoyage en profondeur*
- *ameublement profond*

Terrain naturel – Travaux exécutés en interne:

- *étrille du gazon*
- *épendage d'engrais*
- *tonte*
- *entretien du marquage*
- *arrosage*



Travaux sous-traités :

- *épandage de sable*
- *traitement aux herbicides*
- *épandage de semis avant carottage*
- *carottage et remplissage de sable*
- *pose de gazon*

Pour accomplir les tâches exécutées en interne, le Service de l'édilité a besoin d'un véhicule avec les agrégats correspondants. Ce véhicule sera donc équipé de pneus gazon, c'est-à-dire plus larges et à basse pression avec possibilité de mettre des chaînes à neige. Cet engin pourra servir au Service de l'édilité pour le déneigement ou pour quelques tâches occasionnelles et uniquement sur le village de Siviriez.

Trois offres ont été demandées. Ces dernières sont actuellement analysées par le Service technique. Des essais seront programmés afin de garantir un choix des plus judicieux par rapport aux tâches prévues. Le choix se fera d'une part par rapport au prix mais également en fonction des fonctionnalités et des délais de livraison.

Les offres reçues proviennent de :

- *Garage Bérard SA, Romont*
- *Genoud B. Sàrl, Semsales*
- *MB Grandjean SA, Le Crêt*

M. PHILIPPE STEINHAEUER, AU NOM DU GROUPE UNIS POUR SIVIRIEZ

Concernant la nouvelle zone sportive, nous nous posons les questions suivantes :

- *Brossage hebdomadaire du terrain : été comme hiver ?*
M. Paul Maillard, Conseiller communal en charge du dicastère « Aménagement et Energie », explique que cette tâche s'effectue chaque semaine d'utilisation, soit env. sur 40 semaines par année.
- *Sel sur terrain synthétique ?*
M. Paul Maillard souligne que les pneus utilisés sur terrain synthétique sont des pneus « basse pression » et de ce fait ils ne sont pas « utilisables » pour circuler sur une route.
- *Pour le Service de l'édilité, particulièrement le déneigement, avez-vous prévu des chaînes à neige ou autre jeu de pneus ?*
M. Daniel Girard mentionne que la possibilité d'installer des chaînes a été analysée.
- *Pourquoi ne pas avoir demandé une offre au Garage Jaquet ?*
M. René Gobet, Syndic, indique que le choix des garages s'est fait selon le type de véhicules sélectionnés. Le Conseil communal a opté pour ces trois garages car ils sont revendeurs.



M. CHRISTIAN RUFFIEUX, AU NOM DU GROUPE ENSEMBLE VERS L'AVENIR

Le groupe Ensemble vers l'Avenir a étudié cette demande de crédit de CHF 150'000.00 pour l'achat d'un véhicule d'entretien et de ses agrégats pour le Service édilitaire.

Nous nous étonnons sur le fait que cet objet n'entre pas dans le budget global de la place de sport. Nous prenons acte qu'il n'y a pas le choix d'acquérir ce tracteur pour l'exploitation des terrains.

Nous relevons néanmoins la possibilité d'utilisation pour d'autres tâches telles que déneigement de trottoir ou fauchage d'autres surfaces de la commune

Le groupe Ensemble vers l'Avenir propose l'acceptation de ce crédit d'investissement de CHF 150'000.00.

M. FRÉDÉRIC CONUS, MEMBRE DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Rapport de la Commission financière :

Conformément aux dispositions de l'article 97 alinéa 1, lettre b de la Loi sur les communes, la Commission financière a examiné le message établi par le Conseil communal pour l'investissement susmentionné soumis au Conseil général.

Le Conseil communal a demandé 3 offres pour cet objet et choisira l'offre répondant le plus aux besoins communaux. La Commission financière s'étonne que cet objet ne soit pas compris dans le budget initial du terrain de sports.

Le Conseil communal a calculé l'amortissement à 10%, soit CHF 15'000.00 par an, imputable au budget de fonctionnement. Le crédit sera financé par nos disponibilités ou par un emprunt.

La Commission financière préavise favorablement la demande de crédit faite par le Conseil communal.

M. le Président rappelle que cette décision du Conseil général est également soumise au droit référendum. La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet cet objet au vote.

VOTE / DÉCISION

A la majorité des voix, soit

OUI : 27

NON : 1

Abstention : 2

le Conseil général accepte cette demande de crédit de CHF 150'000.00 pour l'achat d'un véhicule d'entretien et de ses agrégats pour le Service édilitaire.



5. ASSAINISSEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC (MESSAGE 22)

M. le Président passe la parole à M. Daniel Girard, Conseiller communal en charge du dicastère « Mobilité et Routes ».

En avril 2022, le Plan directeur de l'éclairage public nous a été remis par M. Philippe Mivelle, Chef de projet Groupe E. Ce Plan directeur permet de suivre une ligne directrice cohérente de l'éclairage public au fil des années. L'état des lieux ainsi que la classification des routes permettront d'établir des priorités. Il sera également traité de la réduction de consommation énergétique et de la pollution lumineuse. L'aspect sécuritaire des usagers, plus particulièrement des enfants sur le chemin de l'école, fait partie du point fort dudit plan.

La Commune de Siviriez possède 357 points lumineux dont 12 sont pourvus de LED. Les extinctions nocturnes sont pilotées par un système « Lubio ». Ce pilote est obsolète depuis 2014. Plusieurs appareils installés ne fonctionnent plus et l'obsolescence ne permet pas la réparation ou le remplacement de ce système.

Afin de pouvoir gérer l'éclairage d'une façon encore plus ciblée, il existe des systèmes qui permettent la gestion centralisée du parc d'éclairage à distance.

Dans un esprit d'économie d'énergie et de réduction de pollution lumineuse, et grâce à la technologie actuelle permettant de nombreux scénarios de réduction d'éclairage, il n'est plus envisageable de maintenir l'éclairage à sa pleine intensité durant toute la nuit. En effet, le volume de trafic est fortement réduit au cœur de la nuit sur la majorité des routes suisses. Il est donc tout à fait logique de réduire l'intensité de l'éclairage en conséquence.

Une étape très importante dans la planification de l'éclairage publique est la classification des routes selon les normes VSS définissant l'affectation des différents types de route, et la norme SNR définissant les exigences d'éclairage. Le volume de trafic est un élément clé de la classification, notamment le trafic journalier moyen (TJM).

Toutes les routes de la Commune ont été classifiées selon leur TJM, leur vitesse autorisée, le volume de trafic et leur utilisation. Cinq types de routes sont présentes sur la Commune :

- *Route de liaison régionale (50 à 80 km/h)*
- *Routes de liaison interlocalité (50 à 60 km/h)*
- *Routes secondaires*
- *Routes de desserte*
- *Places et chemin piéton*

La classification des routes permet de définir le type d'éclairage préconisé et le type d'abaissement recommandé.



Selon les variantes proposées, nous pouvons potentiellement économiser soit :

- *Abaissement* *Economie de 32% sur l'énergie*
- *Abaissement et coupure* *Economie de 53% sur l'énergie*

Le programme d'investissement proposé devrait s'étaler sur 10 ans. Ledit investissement ne pourra être équitable d'année en année.

Je rappelle qu'il ne faut pas voir uniquement le côté rentabilité de cet investissement mais d'un service public.

M. LOUIS BÉRARD, PRISE DE POSITION PERSONNELLE

La seule manière d'assurer une sécurité énergétique passe à court terme par des économies d'énergie.

Aujourd'hui, ensemble, nous avons la possibilité de choisir une politique énergétique responsable, bien moins gourmande et économique. Nous aurions tort de nous en priver et cela serait mal compris.

Il ne suffit pas d'enseigner à nos enfants de s'engager pour une société avec plus de durabilité, de conscience environnementale et d'économie d'énergie. Aujourd'hui nous pouvons agir et devons le faire.

La meilleure façon d'économiser l'énergie est celle que l'on ne consomme pas.

La Commune de Siviriez peut être fière de posséder le label « cité de l'énergie ». Elle ne doit donc pas vouloir uniquement remplacer ces lampadaires actuels par des lampes LED mais plutôt réfléchir sérieusement à la nécessité de chaque point à éclairer.

À titre personnel, je pense que seuls les croisements de route, certains points physiques tels les giratoires, les passages piétons et les centres villages méritent d'être éclairés.

En réduisant la luminosité nocturne, le trafic routier sera plus attentif et donc ralentira, ce ne sera pas moins sécurisant.

Ainsi nous économiserons massivement sur les coûts d'investissement, d'entretien et le coût d'énergie.

Accepter un crédit de CHF 630'000.00 pour une offre de remplacement revient à signer un chèque en blanc au Conseil communal sur lequel le Conseil général n'aura plus un mot à dire.

C'est pour toutes ces raisons que j'invite le Conseil général à prendre ses responsabilités et rejeter cette demande de crédit qui manque de précision et de vision.



Il est permis de rêver que les économies d'énergie réalisées au niveau du canton ou de la Suisse nous permettent de nous épargner l'implantation d'éolienne.

Nous consommons aujourd'hui 3 fois plus d'électricité par habitant qu'en 1970.

Nous devons changer nos habitudes et réfléchir différemment.

M. Daniel Girard remercie M. Louis Bérard pour son message et précise que l'éclairage public sur les passages piéton est obligatoire. Il est important de préciser que l'éclairage public n'est pas le plus gros consommateur d'énergie et il serait utopique de penser que nous pourrions supprimer un point lumineux sur deux.

M. Bertrand Guillaume, Responsable technique, mentionne que le fait de passer au LED permettra d'économiser de l'énergie et souligne que ledit projet va évoluer au gré des normes et directives auxquelles nous serons soumis.

M. Louis Bérard relève qu'au niveau du Service des ponts et chaussées, les seules exigences pour le canton de Fribourg pour l'éclairage public sont au niveau des passages piéton, des points physiques et des croisements. Tout le reste est uniquement au bon vouloir de la Commune. Cela lui semble être le bon moment de se poser la question si nous ne voulons pas en supprimer plusieurs.

M. Michel Maillard se pose la question de savoir si, au vu du montant de l'investissement, un appel d'offre a été prévu.

M. Bertrand Guillaume explique que le choix des fournisseurs est réduit mais qu'à l'heure actuelle, rien n'est défini.

M. FRANÇOIS EQUEY, POSITION DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Devant l'évidence de la nécessité de revoir entièrement l'éclairage public dans notre commune, la Commission de l'énergie s'est préoccupée de ce sujet.

Nous avons pu consulter le Plan directeur éclairage public et avons reçu des informations et données techniques de la part de M. Bertrand Guillaume lors d'une séance au mois de septembre en présence des Conseillers communaux, MM. Pascal Cosandey et Daniel Girard.

Ainsi, la Commission de l'énergie valide l'idée de créer un nouvel éclairage public sur tout le territoire communal de Siviriez.

Toutefois, cette dite commission tient à être intégralement impliquée dans l'élaboration et la réalisation de ce projet. En effet, c'est un chèque en blanc que nous signons au Conseil communal.



Beaucoup de points techniques doivent être étudiés et comparés. Nous pensons spécialement aux nombreux points lumineux, éventuellement diminution ou déplacement de certains, à la réduction de la consommation d'énergie, de la pollution lumineuse, de la diminution ou de l'extinction complète de certains points lumineux la nuit, de la sécurité des usagers, de la durée de vie des installations, aux coups d'installation suivant les options etc.. etc..

Nous aimerions aussi étudier la plus-value et la moins-value à une mise en fonction dans certains endroits ou quartiers de luminaires photovoltaïques ou à détection. Tout reste ouvert.

Un refus de ce crédit amènerait la commune à procéder au remplacement des luminaires défaillant au coup par coup ce qui empêcherait de varier ou couper l'éclairage selon l'évolution de la situation énergétique et les besoins de la commune. Les variateurs « Lubio » sont obsolètes depuis 2014, et la réparation ou le remplacement de ces unités sont impossibles.

Pour toutes ces raisons, la Commission de l'énergie recommande aux membres du Conseil général d'accepter la demande de crédit de CHF 630'000.00 pour l'assainissement de l'éclairage public.

M. ERIC BAUDOIS, POSITION DU GROUPE ENSEMBLE VERS L'AVENIR

Le groupe Ensemble vers l'Avenir s'est réuni le 27 septembre 2022 et a pris note du Plan directeur établi par le Groupe E en accord avec la Commune.

Après de longues discussions, nous sommes arrivés à la conclusion que nous n'avons pas vraiment le choix d'assainir un système vieillissant et gourmand en énergie qui n'offre plus une gestion optimale.

Le groupe Ensemble vers l'Avenir propose l'acceptation du crédit d'investissement de CHF 630'000.00 pour l'assainissement de l'éclairage public, mais demande que le Conseil communal reste attentif au nombre de lampadaire avec la possibilité de supprimer les inutiles.

M. ALEXANDRE BOURQUI, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Rapport de la Commission financière :

Conformément aux dispositions de l'article 97 alinéa 1, lettre b de la Loi sur les communes, la Commission financière a examiné le message établi par le Conseil communal pour l'investissement susmentionné soumis au Conseil général.

Le Conseil communal s'est basé sur une offre unique du Groupe e pour établir le devis. Une 2ème offre n'est dans ce domaine pas possible. Le crédit voté est un crédit cadre qui sera affiné en fonction des choix techniques.



Le Conseil communal a calculé l'amortissement à 5%, soit CHF 31'500.00 par an, imputable au budget de fonctionnement. Le crédit sera financé par un emprunt. Compte tenu de la réalisation sur une longue période ainsi que l'incertitude des taux, le Conseil communal renonce à calculer des intérêts passifs.

La Commission financière préavise favorablement la demande de crédit faite par le Conseil communal.

M. le Président rappelle que cette décision du Conseil général est également soumise au droit référendum. La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet cet objet au vote.

VOTE / DÉCISION

A la majorité des voix, soit

OUI : 28

NON : 1

Abstention : 1

le Conseil général valide la demande de crédit de CHF 630'000.00 pour l'assainissement de l'éclairage public.

6. PRÉSENTATION « CONCEPT DE MOBILITÉ » DES VILLAGES DE SIVIRIEZ ET PREZ-VERS-SIVIRIEZ

M. le Président passe la parole à M. Daniel Girard, Conseiller communal en charge du dicastère « Mobilité et Routes ».

M. Daniel Girard explique qu'un mandat a été donné au bureau Team+ afin d'établir un concept de mobilité sur les secteurs de Siviriez et Prez-vers-Siviriez. Sans transition, il donne la parole à M. César Conforti, Chef de projet du bureau Team+.

cf. annexe 1 – Présentation du bureau Team+

M. le Président remercie M. César Conforti pour sa présentation et ouvre la discussion.

Mme Justine Ruffieux souhaite attirer l'attention sur les réflexions entreprises par la Commission infrastructures scolaires quant à une future école centralisée qui seraient à intégrer dans ce processus.

M. César Conforti souligne avoir été informé de ces observations et affirme qu'elles seront prises en compte. Les propositions faites aujourd'hui sont *priorités aux habitants, priorités à la qualité de vie*.

M. Antonio Molettieri, Conseiller communal en charge du dicastère « Ecole et Petite enfance » tient à préciser qu'un des emplacements prévus pour la future école est à proximité de la zone centre village où se situent à deux endroits des trottoirs transversants.



M. César Conforti spécifie qu'il existe deux éléments pour faire ralentir le trafic, le premier est d'aménager des mesures physiques et le deuxième est de créer des événements.

M. Frédéric Conus soumet diverses suggestions, soit

- pourquoi ne pas aménager la zone 20km/h à partir de l'Auberge du Lion d'Or étant donné que des réflexions sont en cours pour la création d'un jardin intergénérationnel à l'endroit où se trouve le home actuel
- à Prez-vers-Siviriez, dans la descente du Vernay, il souhaite attirer l'attention sur le fait que deux convois agricoles se croisent difficilement
- place de parc devant la boulangerie de Prez-vers-Siviriez, il est très difficile de trouver une place de stationnement libre durant le week-end
- Rte cantonale, côté du Saulgy, il se dit surpris que les arrêts de bus soient aménagés sur la chaussée, accolés à des passages piétons

M. César Conforti précise que tous ces travaux sont en cours d'élaboration et répond :

- l'aménagement de la zone 20km/h depuis l'Auberge du Lion d'Or est à étudier mais il suppose que cela est réalisable
- Rte du Vernay, il comprend la réflexion et souligne que l'aménagement proposé est plus modérateur pour le trafic et que la question sera à aborder avec les agriculteurs
- place de la boulangerie, la vision proposée est une vision à long terme et il est conscient de la problématique
- problématique liée à la sécurité, des réflexions doivent encore être finalisées. Pour l'instant le travail entrepris sur la route cantonale est un travail conceptuel afin de pouvoir entamer des discussions avec le canton

M. Christian Ruffieux se demande si dans le secteur de l'église, nous ne pourrions, en plus d'une zone 30km/h, créer un sens unique.

M. César Conforti mentionne que, après analyse, l'installation d'un sens unique n'a pas paru une nécessité. De plus, la problématique d'un sens unique est un rallongement des itinéraires.

Mme Stéphanie Corminboeuf se pose la question si la création d'une bande cyclable a été analysée.

M. César Conforti explique que dans les zones 30km/h, tout le monde se partage les espaces. Concernant la route cantonale, l'idée est qu'en ralentissant le trafic suffisamment, c'est-à-dire que la vitesse de référence soit plus ou moins à 40km/h, l'automobiliste est censé rester « derrière » le cycliste.

Mme Marie-Claire Jaquier trouve ce concept très intéressant et se demande si, pour le village de Prez-vers-Siviriez, le 30 km/h est prévu dans les quartiers.

M. César Conforti précise que la proposition émise est que tout le périmètre décrit dans la présentation serait à 30km/h, y compris l'intérieur des quartiers et souligne que le projet de détails est encore à élaborer.



Mme Marie-Claire Jaquier relève également que la zone 50km/h, à Prez-vers-Siviriez, commence au quartier, est-ce qu'une analyse a été étudiée afin d'intégrer également l'habitation plus éloignée et isolée.

M. César Conforti rapporte que les limitations de vitesse sont gérées par une ordonnance fédérale et il est difficile d'y déroger. Les tronçons à 50km/h doivent être des tronçons densément bâtis de façon continue au moins d'un côté de la route. De ce fait, il doute que le canton entre en matière mais cette question est à poser.

M. Matthieu Deillon estime que tout le village de Prez-vers-Siviriez pourrait être « mis » à 30km/h. Il relève également qu'il trouve dommageable que, dans le secteur du Rafour par exemple, aucune mesure ne soit prévue. Le village de Prez-vers-Siviriez, dans son entier, a des soucis de circulation... c'est un problème général.

M. César Conforti soutient que la volonté d'ouvrir la discussion si tôt dans l'élaboration du projet avec la population est très importante... il est essentiel d'avoir l'avis des citoyennes et citoyens concernés.

M. Gérard Toffel se demande si les travaux ne pourraient se réaliser par étape... soit par exemple, dans les éléments plus « simples » indiqués, la mise en place d'un 30km/h dans les quartiers de Prez-vers-Siviriez.

M. César Conforti souligne que l'aménagement d'une zone 30km/h doit faire l'objet d'une expertise. Ladite expertise doit démontrer qu'il y a une raison d'entreprendre une telle démarche et que les mesures proposées permettront d'atteindre le 30km/h. Mais la réalisation des travaux par secteur est effectivement tout à fait possible.

M. Gérard Toffel se pose la question quant aux procédures suivantes à entreprendre.

M. César Conforti mentionne que pour les zones 30km/h, les différentes phases sont

- élaboration des expertises
- réalisation de projet, soit de mandater un bureau d'ingénieurs,
- votation d'un crédit,
- lancer les soumissions et réaliser les travaux

M. Gérard Toffel se questionne quant au village de Villaraboud de savoir si des travaux seront également entrepris.

M. Daniel Girard indique qu'un mandat a été donné au Bureau des préventions des accidents afin qu'une réflexion soit également menée dans le secteur école – route menant à Vuisternens-devant-Romont.



A Villaraboud, le secteur de l'HLM jusqu'à la sortie de Villaraboud direction Romont (route cantonale) et à La Pierra où un arrêt de bus est aménagé sur un tronçon à 70km/h, Mme Christine Pochon souhaite savoir si des études seront également réalisées.

M. René Gobet, Syndic, souligne que pour le secteur Villaraboud susmentionné, le Conseil communal a aussi mandaté le bureau Team+ afin qu'il établisse un concept. Quant au secteur « La Pierra », actuellement aucune analyse n'a été « lancée » sur ledit tronçon. Il se dit conscient que des améliorations sont à réaliser mais précise que les demandes déposées, il y a quelques années, nous ont toutes été refusées.

Mme Christine Pochon soutient que la situation a changé... que le nombre de voitures ainsi que les vitesses ont augmenté. Il serait intéressant d'installer le radar pédagogique dans ce secteur.

Par rapport au processus, M. Christian Ruffieux se rend compte que nous avons beaucoup d'avis différents et se demande dans quelle mesure la Commission d'aménagement ne pourrait-elle pas être impliquée afin d'obtenir des avis complémentaires.

M. René Gobet souligne que pour le Conseil communal, prendre des décisions ne sera pas aisé... il ne pourra plaire à tout le monde mais il prend note.

M. le Président remercie M. César Conforti pour toutes ses explications.

M. LE PRÉSIDENT, AU NOM DU GROUPE ENSEMBLE VERS L'AVENIR

Au nom du groupe Ensemble vers l'Avenir, nous aimerions connaître la position du Conseil communal au sujet des places de parc communales. En effet, de plus en plus de camionnettes, voitures d'entreprises ou privées sont garées sur les parkings communaux, notamment les petits parkings. La plupart de ces véhicules dorment sur places et n'ont parfois pas de plaques d'immatriculation.

Exemples :

- *Parking de la boulangerie à Prez*
- *Parking devant l'église*
- *Parking devant la station de pompage à la route des coudriers*
- *Le parking en face de la buvette du terrain de foot qui va bientôt être très sollicité par des machines, matériel ou autre lors de la construction des immeubles à Pittet.*

Les immeubles poussent à une vitesse folle dans notre commune, avec des places de stationnement toujours plus limitées mais la plupart des locataires ont 2 voire 3 voitures et profitent de ces places. C'est même un critère pour les gérants : « il y a peu de places de parc devant l'immeuble mais vous pouvez vous parquer sur les places GRATUITES juste à côté ». Le cas avait déjà été abordé en assemblée communale, notamment les places de l'église, mais nous n'avons pas l'impression que quelque chose ait vraiment changé.



M. René Gobet, Syndic, explique qu'au vu du mandat déposé auprès d'un bureau d'ingénieurs quant au concept de mobilité dans le secteur de l'église, le Conseil communal n'a pas entrepris d'autres démarches. Il sied de préciser qu'à futur, les places de parc devant l'église seront condamnées. Il restera le parking de l'administration.

M. René Gobet mentionne quant aux nouvelles constructions, faute n'est pas d'avoir essayé de se battre... mais le Service de la mobilité accepte, selon ses normes, le nombre de places spécifiées dans les projets. Il précise que régulièrement des courriers sont envoyés aux personnes qui utilisent les places publiques.

7. DIVERS

M. le Président passe la parole aux membres du Conseil communal.

PAROLE AU CONSEIL COMMUNAL

Mme Eliane Clerc, Conseillère communale en charge du dicastère « Santé, Affaire sociales et Ressources humaines » annonce l'arrivée de Mme Angélique Donzallaz au 1^{er} septembre 2022 au sein de l'administration communale. Mme Angélique Donzallaz remplace Mme Monique Bramaz qui a pris une retraite bien méritée.

RÉSULTATS DU SONDAGE ÉNERGIE

M. le Président passe la parole à M. Julien Rouiller, Membre de la Commission de l'énergie et du développement durable.

cf. annexe 2 – Présentation des résultats du sondage énergie

M. Julien Rouiller tient à adresser ses remerciements à M. Antonio Molettieri ainsi qu'au secrétariat communal pour leur aide.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. Julien Rouiller pour sa présentation.



PAROLE AU CONSEIL GÉNÉRAL / POSTULAT

M. CHRISTIAN RUFFIEUX, AU NOM DU GROUPE ENSEMBLE VERS L'AVENIR

Demande de la famille Tiffany et Vincent Richoz d'étudier la possibilité de mettre les places de parc en latéral plutôt qu'en épis sur la route qui mène chez eux (Rte des Coudriers 15-25, Siviriez).

En effet, une petite voiture parquée ne pose pas de problème mais la plupart du temps, ce sont des voitures plus longues et des camionnettes qui y sont stationnées, rendant le passage de véhicules difficile et forçant ceux-ci à rouler sur la bande de gazon à Route des Coudriers 11, Siviriez.

M. le Président ouvre la discussion au sujet du postulat ci-dessus. La parole n'étant pas demandée, il le soumet au vote.

VOTE / DÉCISION

A l'unanimité, le Conseil général demande au Conseil communal de prendre en considération et de se positionner quant à ce postulat.

L'administration n'ayant pas reçu d'autre postulat, M. le Président propose de passer aux questions de groupe. Il rappelle que le Conseil communal peut soit répondre immédiatement mais qu'il a la possibilité de remettre la réponse lors d'une prochaine séance.

PAROLE AU CONSEIL GÉNÉRAL / QUESTIONS

M. FRÉDÉRIC CONUS, AU NOM DU GROUPE UNIS POUR SIVIRIEZ

Au vu du contexte actuelle, nous nous posons les questions suivantes concernant la nouvelle zone sportive ?

- Où en est-on dans l'avancée des travaux ?*
- Quel est le planning ?*
- Le budget sera-t-il respecté malgré la situation actuelle dans le domaine des constructions (flambée des prix et fourniture du matériel) ?*
- Qui sera chargé d'entretenir la zone sportive et de quelle manière ces charges seront-elles financées ?*
- Est-il prévu que du personnel communal effectue une partie de ces travaux (taux d'occupation) ?*
- Où en est-on avec les négociations entre le club de foot et la commune sur l'utilisation de cette infrastructure ?*



M. Paul Maillard, Conseiller communal en charge du dicastère « Aménagement du territoire et Energie » reprend les points cités ci-dessus

- Le terrain naturel a été ensemencé il y a de cela 2 ou 3 semaines. Le terrain synthétique est en cours de finition. Les différentes couches de graves sont terminées. L'éclairage a été aménagé il y a 10 jours. Concernant la buvette, les fenêtres sont attendues pour mi-décembre.
- Le terrain naturel sera disponible à l'automne 2023 et le terrain synthétique, si tout suit son cours, pour la reprise des entraînements courant février 2023. La buvette sera terminée, en principe, en juin 2023.
- Concernant les imprévus, nous n'avons pas rencontré des contretemps significatifs.
- Le budget est actuellement respecté. Trois offres sont encore attendues pour la buvette, soit cuisine, portes intérieures et la signalétique pour l'intérieur du bâtiment. Afin de respecter le budget, il explique que le type de fenêtre a dû être modifié et le remplissage du gazon synthétique également. Il tient à préciser que ces modifications ont été validées par le FC Siviriez.
- L'entretien de la zone sera effectué par le personnel communal dans la grande majorité. Différentes petites tâches seront exécutées par le club. Afin de cibler au mieux les obligations, diverses discussions ont été entreprises. Les travaux ont été listés et présentés au FC Siviriez afin qu'il puisse prendre position. Les négociations sont en cours. Les tâches communales ont d'ores et déjà été chiffrées et seront intégrées au budget de fonctionnement 2023.

Le groupe Unis pour Siviriez se dit satisfait des réponses.

QUESTIONS INDIVIDUELLES

QUESTION DE MME CHRISTINE POCHON

Mme Christine Pochon estime que sur le village de Siviriez, il manque une place de jeu digne de ce nom et se demande si quelque chose est prévu soit dans le projet intergénérationnel autour du home ou éventuellement autour de la future place sportive.

M. Pascal Cosandey, Conseiller communal en charge du dicastère « Bâtiments et Constructions », souligne prendre note de la question. Le Conseil communal est conscient de cette problématique.

QUESTION DE M. BENOÎT GUILLAUME

Vu la « presque » pénurie d'électricité annoncée, M. Benoît Guillaume se pose la question si le Conseil communal a l'intention d'installer l'éclairage de Noël dans les villages cette année.

M. René Gobet, Syndic, indique que l'éclairage sur les candélabres est « supprimé » et qu'uniquement un ou deux sapins seront éclairés.



QUESTION DE M. BENOÎT GUILLAUME

M. Benoît Guillaume rapporte la question d'un citoyen concernant les piliers publics, soit

Pourriez-vous afficher dans les piliers publics des villages toutes les mises à l'enquête de la Commune. Par exemple, à Prez-vers-Siviriez ou Villaraboud, vous affichez que les mises à l'enquête du village. Comme cela nous serions au courant de toutes les mises à l'enquête.

M. René Gobet, Syndic, souligne que toutes nos mises à l'enquête sont insérées sur notre site internet mais que le Conseil communal prend note de cette remarque.

QUESTION DE M. FRÉDÉRIC CONUS

Lors d'une précédente séance du Conseil général, je suis intervenu afin de connaître l'avenir d CSPI Glâne-Est, respectivement de son matériel et de ses véhicules. Sans revenir sur les détails, je rappelle que la nouvelle structure des pompiers prévue par l'ECAB sera mise en place le 1^{er} janvier 2023.

Où en est-on dans les discussions avec l'ECAB sur le sujet ?

L'ECAB aurait décidé de prendre possession du véhicule le plus récent des pompiers de Siviriez, le Toyota Hilux, pour CHF 0.00. Celui-ci serait éventuellement restitué à la Commune dans quelques années, sa valeur ayant par conséquent considérablement baissée.

Est-ce véridique ?

Pour rappel, des subventions de l'assurance cantonale ont certes été touchée lors de l'achat de ce matériel. Mais la Commune a également participé financièrement à cet achat pour un montant conséquent.

L'ECAB a prévu de stationner ce véhicule à la caserne de La Sionge, en réserve. Or, le commandement des lieux déclare ne pas avoir l'emploi d'un véhicule léger comme le nôtre et ne comprend pas cette décision.

Or, malgré le peu d'amateur intéressé à ce type de matériel, l'Etat-major de Siviriez a réussi à trouver un acquéreur pour les deux véhicules principaux que nous possédons, dont l'Hilux. Des contrats de ventes ont même été signés pour un montant total de CHF 60'000.00.

L'ECAB s'oppose à cette vente. De quel droit ?

Sur quelle base légale s'appuie-t-elle pour pouvoir s'approprier gratuitement ce matériel ?

Quelle suite avez-vous prévu de donner à cette affaire ?

Merci pour la réponse de la part du Conseil communal.



Permettez-moi une réflexion plus personnelle sur le sujet.

Quand une personne prend la liberté de disposer de biens financés en grande partie par une collectivité publique sans que celle-ci puisse s'y opposer, je pense que notre démocratie a mal à la patte !

De plus, lorsque l'on m'apprend que l'information sur la nouvelle organisation des pompiers fribourgeois a été diffusée dans la presse à 08h00 du matin et que les commandants concernés ont reçu le mail annonçant la fermeture de leur caserne et la dissolution de leur corps de pompiers à 16h00, je me dis qu'il y a un problème de communication. Par contre, lorsque la Commune et les personnes concernées réclament une séance avec le responsable de l'ECAB pour discuter du problème et qu'on leur répond que les pompiers ne sont pas les bienvenus à cette séance, je trouve cela inadmissible. Cela ressemble plus à des méthodes utilisées en Russie.

Plus grave, je me demande comment l'ECAB va pouvoir respecter les objectifs imposés pour la première intervention, à savoir l'arrivée sur le sinistre de minimum 8 pompiers avec tout le matériel en moins de 15 minutes.

Faudra-t-il attendre un drame humain pour que notre assurance cantonale et Monsieur Carrard en particulier reviennent à la raison ?

Même si je sais que la Commune a déjà fait tout ce qui était en son pouvoir dans ce dossier, je propose que notre Conseil général, par le biais de son bureau, envoie un courrier afin de notifier notre désaccord avec cette situation. De plus, j'invite la presse ici présente à se plonger dans ce dossier.

Concernant le corps de pompiers du CSPI Glâne-Est, M. Pascal Cosandey, Conseiller communal en charge du dicastère « Bâtiments et Constructions » informe que la caserne ferme, comme annoncé, au 1^{er} janvier 2023. Au niveau du dispositif d'alarme, le CSPI Glâne-Est ne sera plus sous alarme dès le 12 décembre 2022. Dès lors la caserne de Romont s'occupera des secteurs de Villaranon, Chavannes-les-Forts et Villaraboud et la caserne d'Ursy prendra en charge les territoires de Siviriez et Prez-vers-Siviriez.

M. Pascal Cosandey précise que différents pompiers continueront leurs activités au sein des casernes de Romont ou Ursy.

Concernant la décision relative au véhicule Toyota Hilux, M. Pascal Cosandey souligne avoir reçu un courrier nous annonçant que ledit véhicule est repris pour la somme de CHF 0.00 par l'ECAB, CHF 0.00 car amortissement de 15% par année et qu'il a plus de 8 ans. Il sied de préciser que les Communes de Siviriez, Vuisternens-devant-Romont et Grangette ont investi plus de CHF 40'000.00 pour cet objet et que l'ECAB l'a subventionné à hauteur de CHF 27'000.00. La décision prise de stationner ce véhicule à La Sionge ne sera pas remise en discussion. La seule solution afin de récupérer ce véhicule plus rapidement serait que le commandement de La Sionge dise clairement qu'il n'en a pas besoin. Il est prêté à La Sionge pour une durée d'une année (env.) puis il sera reproposé à notre Commune.

M. Pascal Cosandey ne peut donner plus d'information actuellement.



QUESTION DE M. GÉRARD TOFFEL

M. Gérard Toffel souhaite savoir où en est le projet de Baumemorandum.

M. Paul Maillard, Conseiller communal en charge du dicastère « Aménagement du territoire et Energie » répond que le Conseil communal a rencontré ses mandataires et que selon discussion, les travaux nous seront transmis d'ici à fin nombre. Par la suite, une séance avec la Commission d'aménagement sera agendée afin qu'elle puisse prendre connaissance des documents.

QUESTION DE M. GÉRARD TOFFEL

M. Gérard Toffel se pose la question de savoir ce qui a été entrepris depuis la visite de l'Auberge du Lion d'Or.

M. Pascal Cosandey, Conseiller communal en charge du dicastère « Bâtiments et Constructions », informe qu'un CECB a été demandé. A l'heure actuelle, nous n'avons reçu aucun retour.

QUESTION DE M. GÉRARD TOFFEL

M. Gérard Toffel se demande si le Conseil communal répondra à diverses questions déposées lors du Conseil général du 14 octobre 2021.

M. René Gobet, Syndic, mentionne que les réponses seront données lors de la séance du mois de décembre.

CONCLUSION DE M. LE PRÉSIDENT

La parole n'étant plus demandée M. le Président adresse quelques mots de conclusion.

Je ne vous cache pas que je me sens soulagé d'arriver au terme de cette soirée et j'espère que votre satisfaction pour cette séance aura été à la hauteur de mon niveau de stress de ces derniers jours. Il est évident que je ne suis pas autant à l'aise que M. Gérard Toffel pour présider un conseil général mais j'essaie d'en avoir l'air.

Chers membres du Conseil général je tiens à vous féliciter pour votre travail, pour nos dialogues sereins et constructifs. Tout le monde a bien pris ses marques au sein des commissions, des groupes de travail et du Conseil général.

Je vous rappelle que chaque commission a la possibilité de transmettre les procès-verbaux de ses séances à l'administration communale afin de les archiver sur intranet.



Commune de Siviriez

Nous avons constaté que le nombre de postulats à considérablement diminué depuis le dernier Conseil général, ce qui ne doit pas déplaire au Conseil communal.

Conseil communal que je tiens encore une fois à remercier et féliciter pour tout le travail qu'il accompli, tout particulièrement M. René Gobet avec qui nous entretenons une excellente collaboration, nous permettant de travailler efficacement. Un immense merci aussi à Mme Véronique Moret qui m'a beaucoup aidé et qui est toujours disponible.

Mes remerciements vont également à M. César Conforti du bureau Team+, à tous les membres du Conseil général ainsi qu'au bureau et à toutes les personnes qui ont œuvrées pour le bon fonctionnement de cette soirée.

Il est 22h30, je clos les débats. Nous pouvons profiter de continuer à échanger, parler de choses formelles ou non autour d'un verre de l'amitié qui vous sera servi d'ici quelques minutes.

Belle suite de soirée à toutes et tous.

L'assemblée est close à 22h30.

Au nom du Conseil général

Le Président

Pierre-Alain Pittet

La Secrétaire

Véronique Moret



COMMUNE DE SIVIRIEZ

Annexe 1

Présentation du bureau Team+



COMMUNE DE SIVIRIEZ

ZONES 30 ET RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE CANTONALE

PRÉSENTATION AU CONSEIL GÉNÉRAL | 12.10.2022

- > Zone 30 du centre de Siviriez
 - Diagnostic
 - Proposition d'aménagement

- > Zone 30 du village de Prez-vers-Siviriez
 - Diagnostic
 - Variantes du périmètre de zone 30
 - Propositions d'aménagements

- > Réaménagement de la traversée de Siviriez

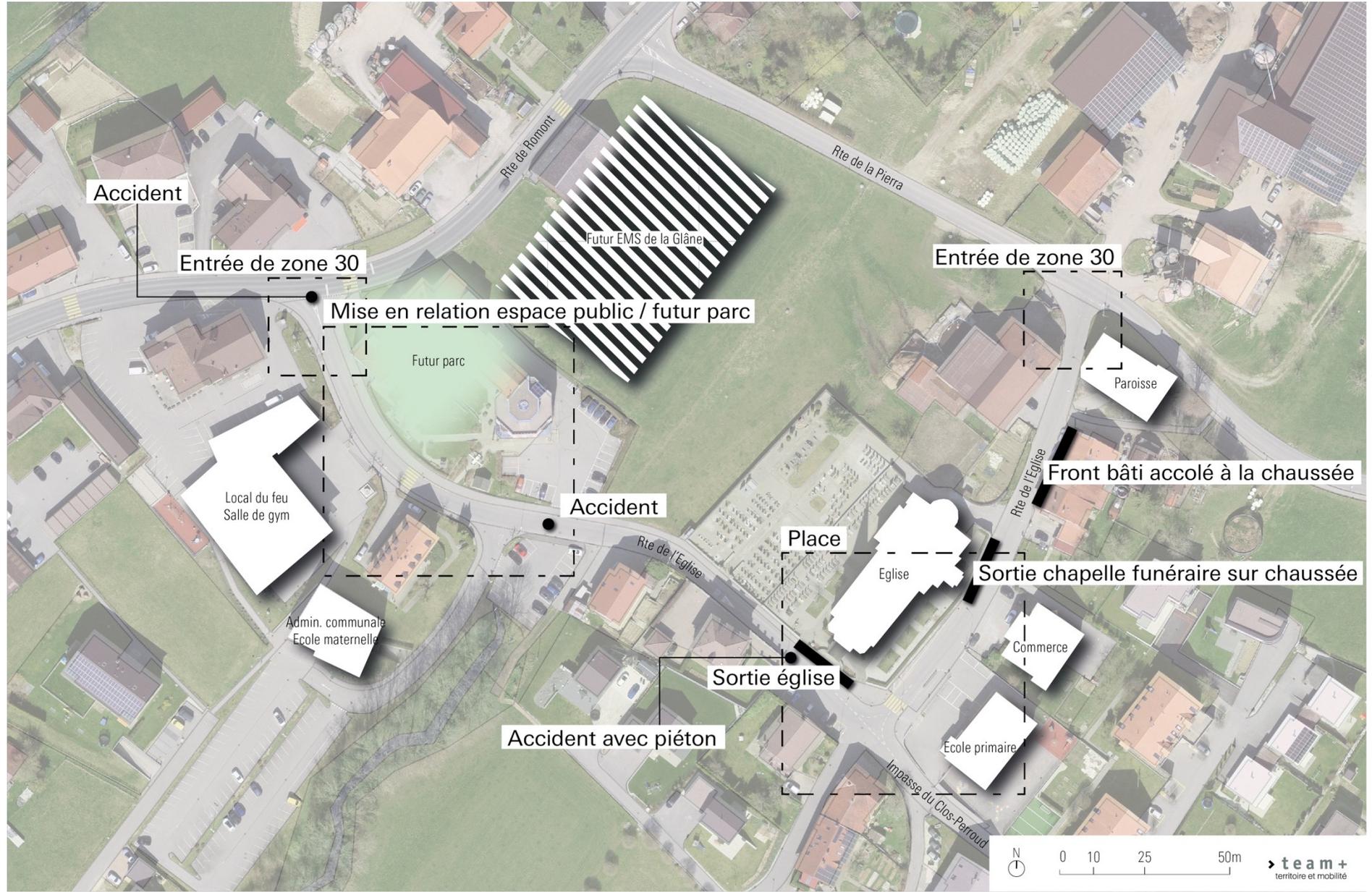


Zone 30 du centre de Siviriez

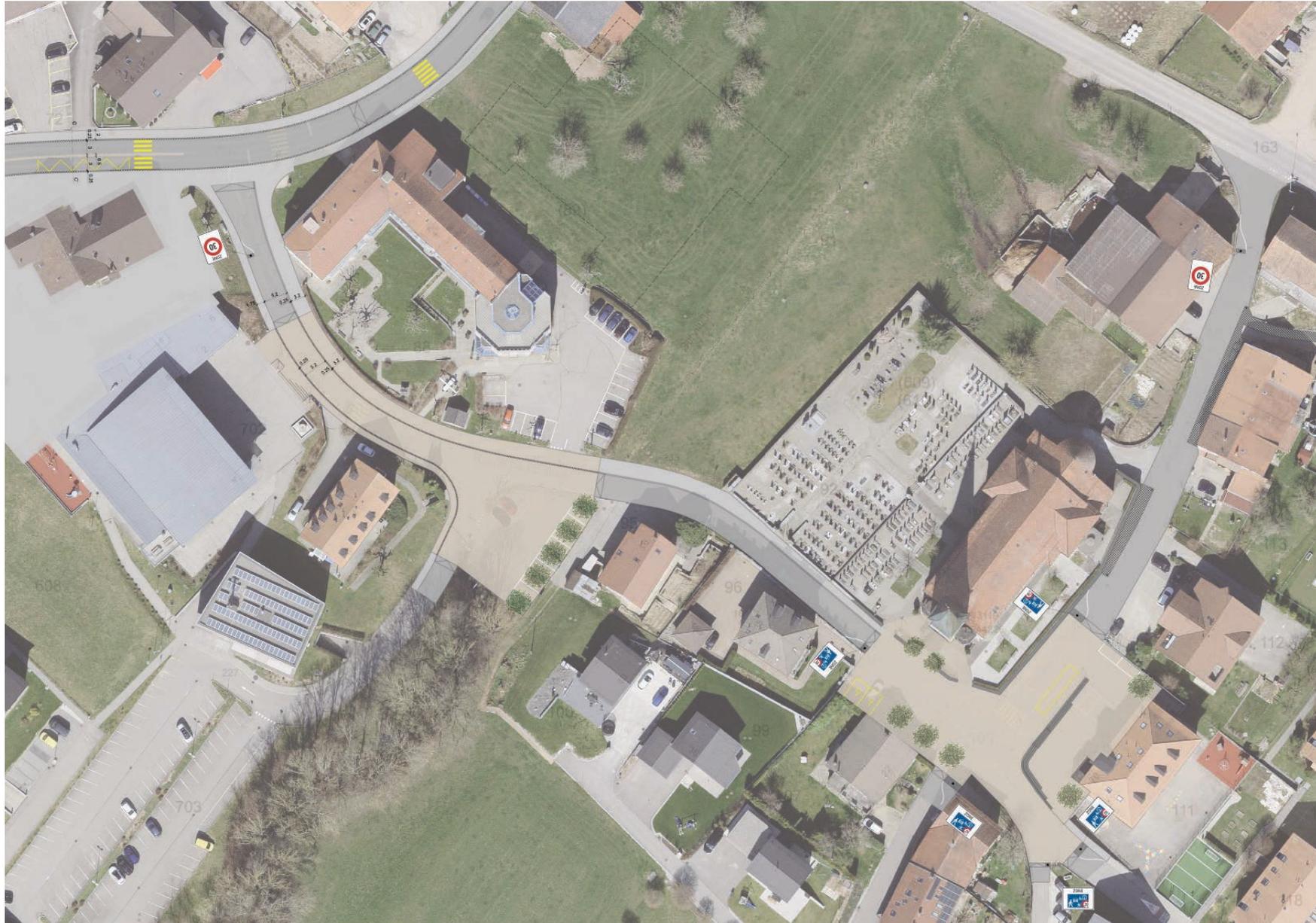
> Mesures de vitesses et charges de trafic (automne 2020)



> Eléments de diagnostic issus de la vision locale



> Plan d'ensemble



> Entrée ouest de la zone 30 et secteur administration / EMS / futur parc



> Secteur école / église

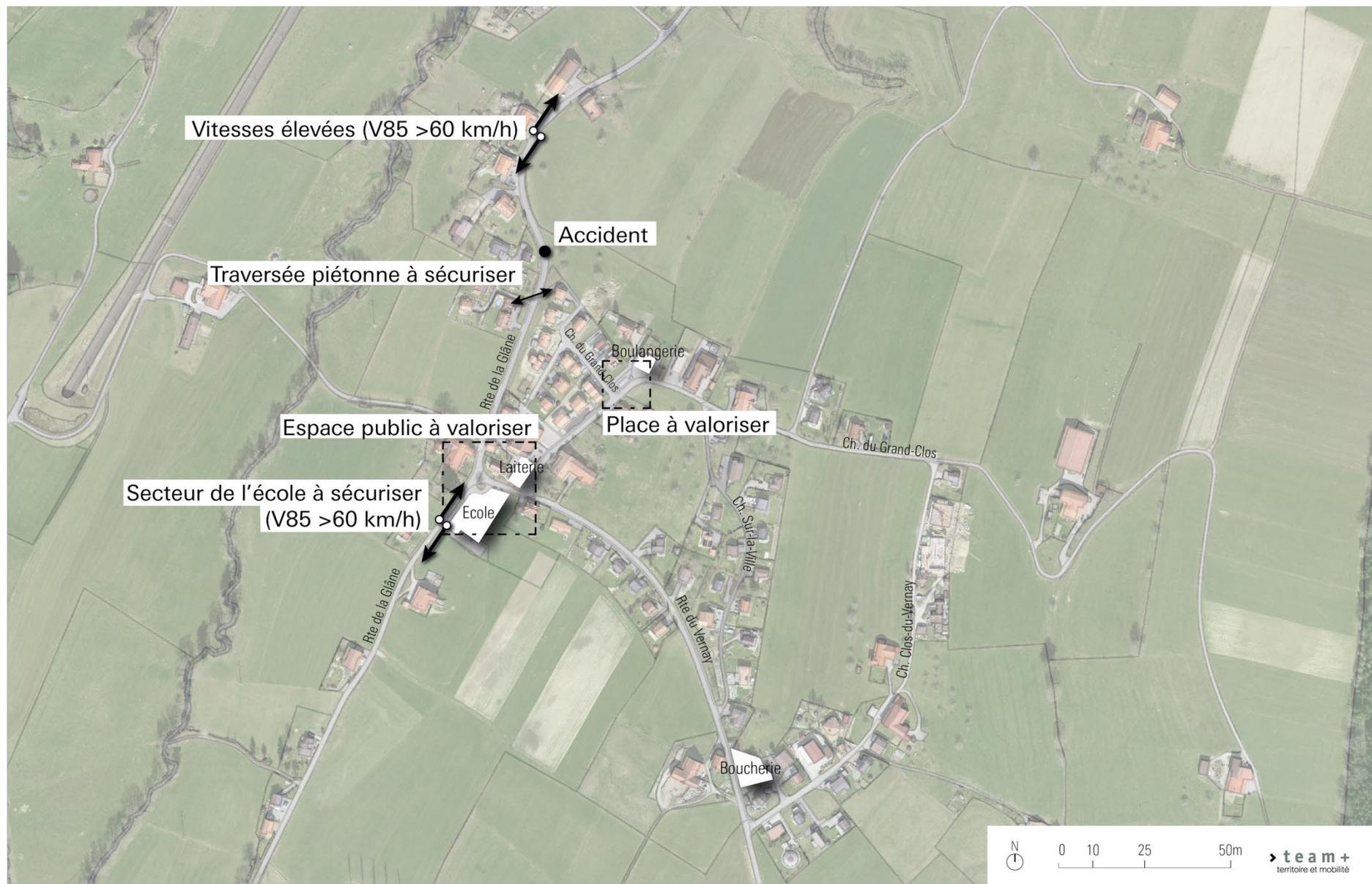


> Entrée Est de la zone 30



Zone 30 du village de Prez-vers-Siviriez

> Eléments de diagnostic issus de la vision locale



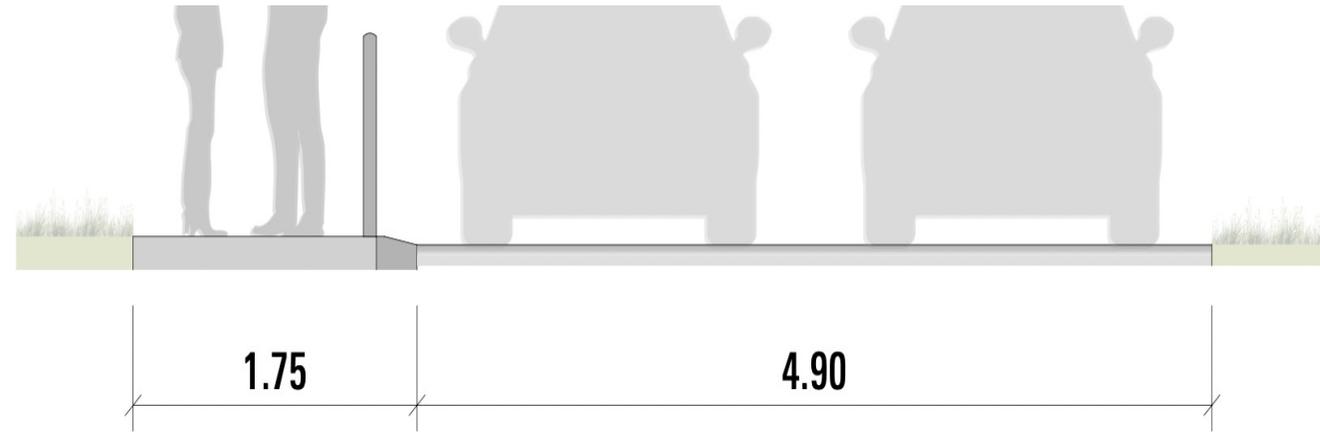
> Variante « Quartiers + secteur de l'école » du périmètre de zone 30



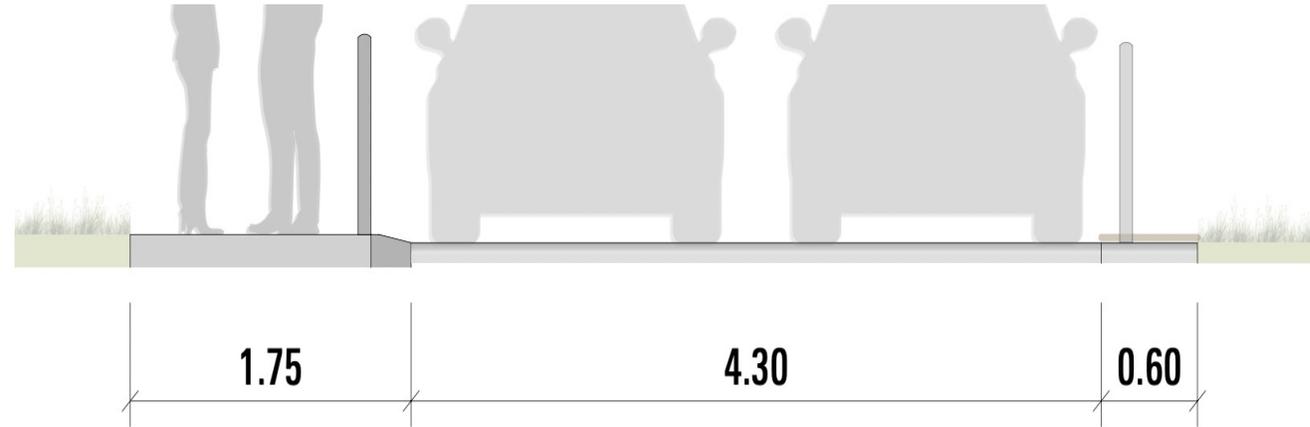
> Variante du périmètre de zone 30 comprenant l'intégralité de la route de la Glâne et de la route du Vernay



> Route du Vernay | Situation actuelle (50 km/h ; $V_{85} = 59$ km/h en descente)



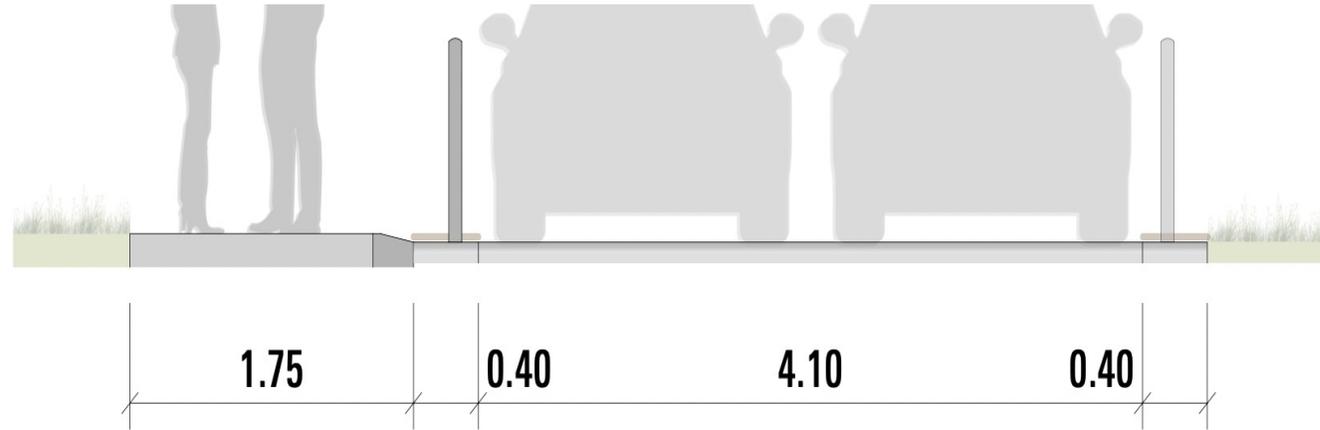
> Route du Vernay | Variante A (50 km/h)



> Route du Vernay | Variante A (50 km/h)



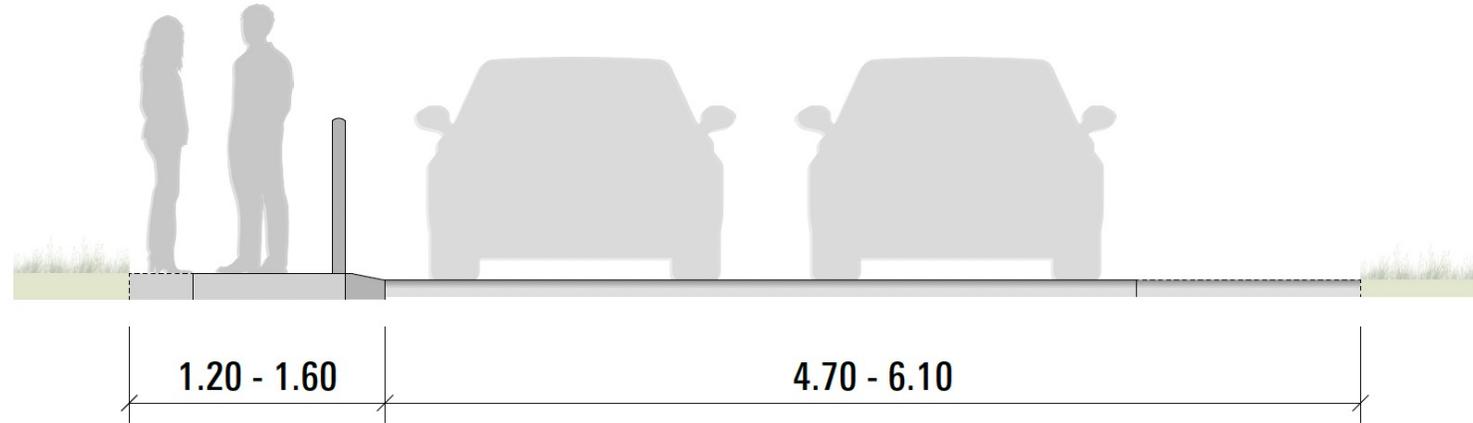
> Route du Vernay | Variante B (30 km/h)



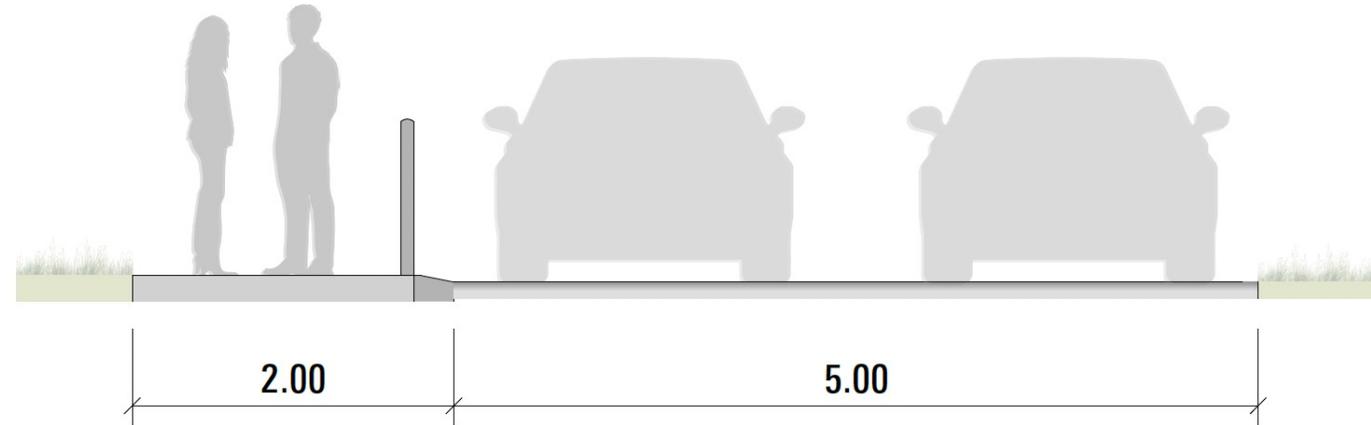
> Route du Vernay | Variante B (30 km/h)



> Route de la Glâne | Situation actuelle (50 km/h ; $V_{85} = 60$ et 64 km/h)



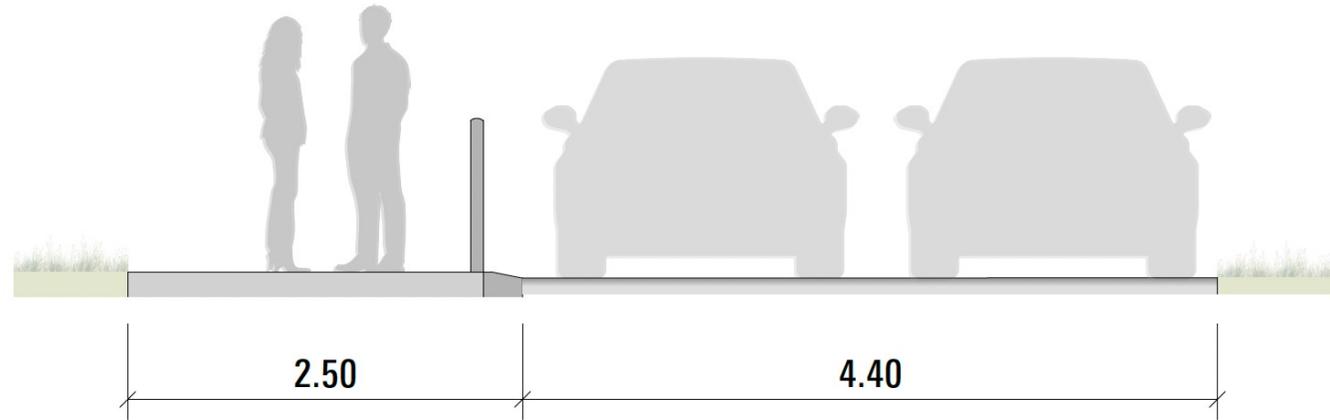
> Route de la Glâne | Variante A (50 km/h)



> Route de la Glâne | Variante A (50 km/h)



> Route de la Glâne | Variante B (30 km/h)



> Route de la Glâne | Variante B (30 km/h)



> Secteur école, place des Séquoias et laiterie



> Secteur école, place des Séquoias et laiterie | Variante à long terme



> Ch. du Grand-Clos | Place de la boulangerie

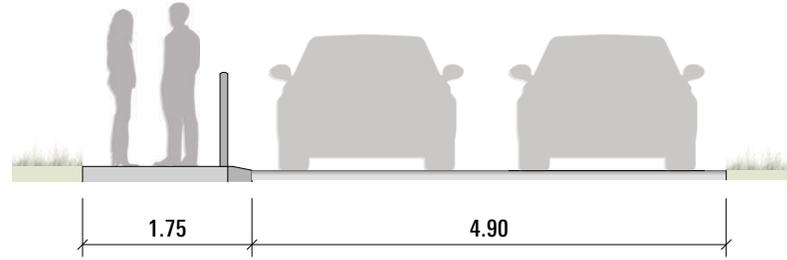


> Ch. du Grand-Clos | Place de la boulangerie | Variante à long terme

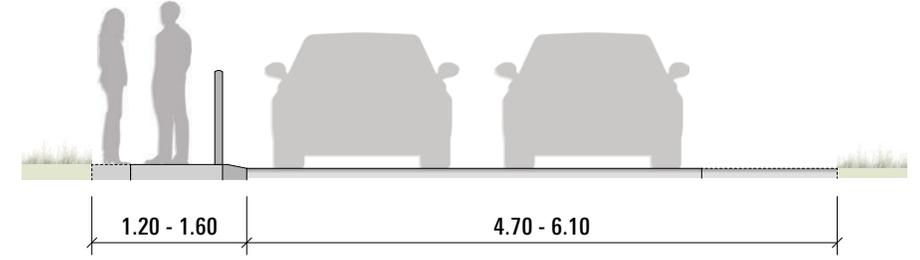


> Récapitulatif des variantes

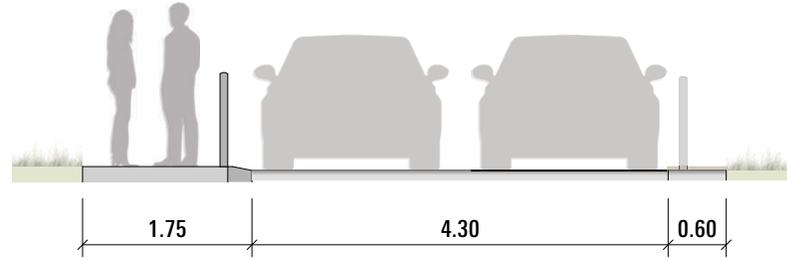
Vernay - Situation actuelle



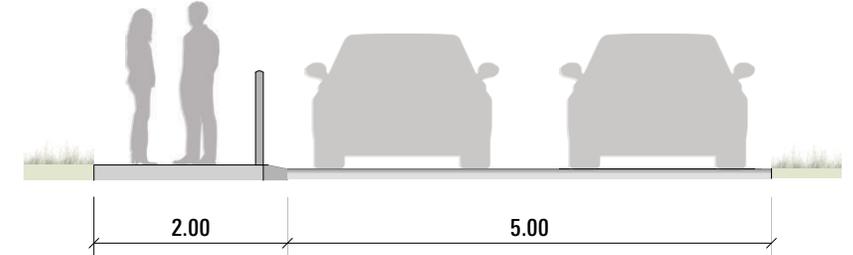
Rte de la Glâne - Situation actuelle



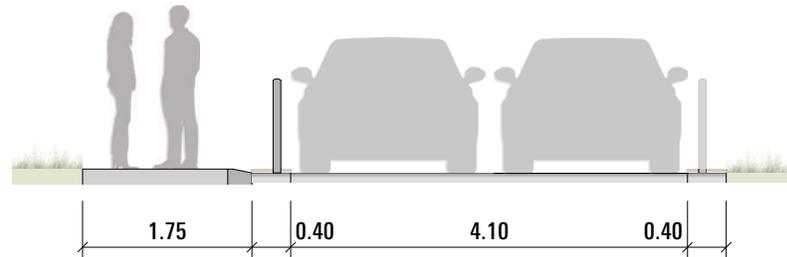
Vernay - Variante A - 50 km/h modéré



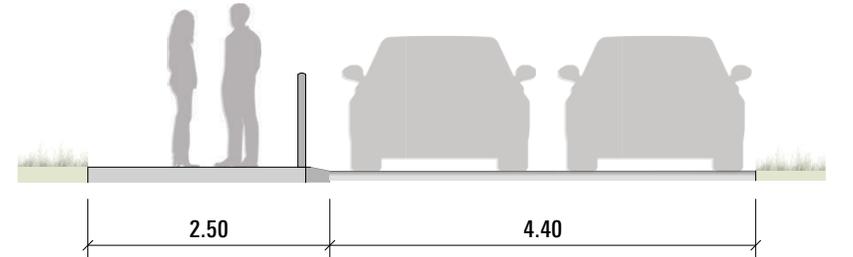
Rte de la Glâne - Variante A - 50 km/h



Vernay - Variante B - 30 km/h



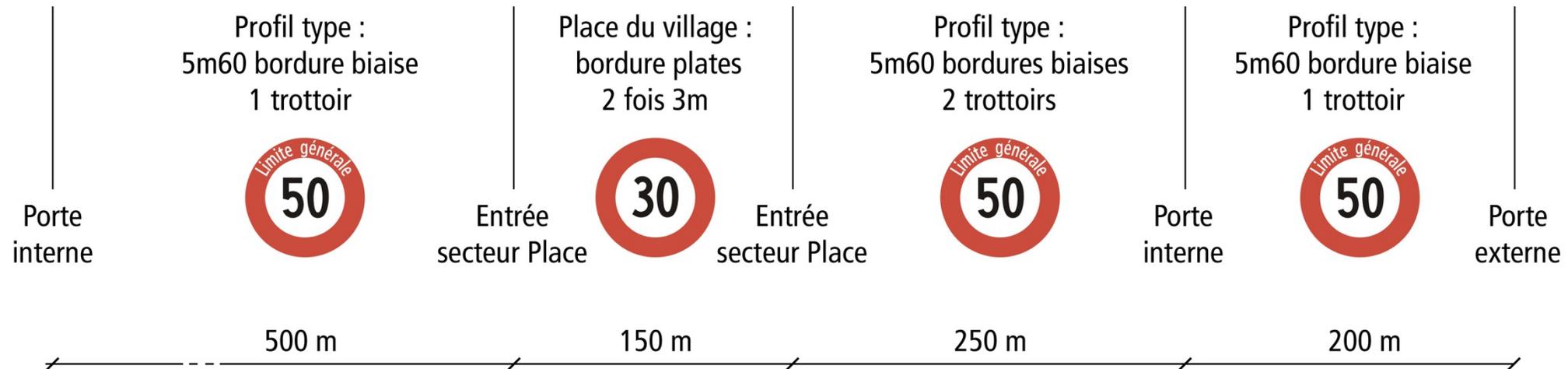
Rte de la Glâne - Variante B - 30 km/h



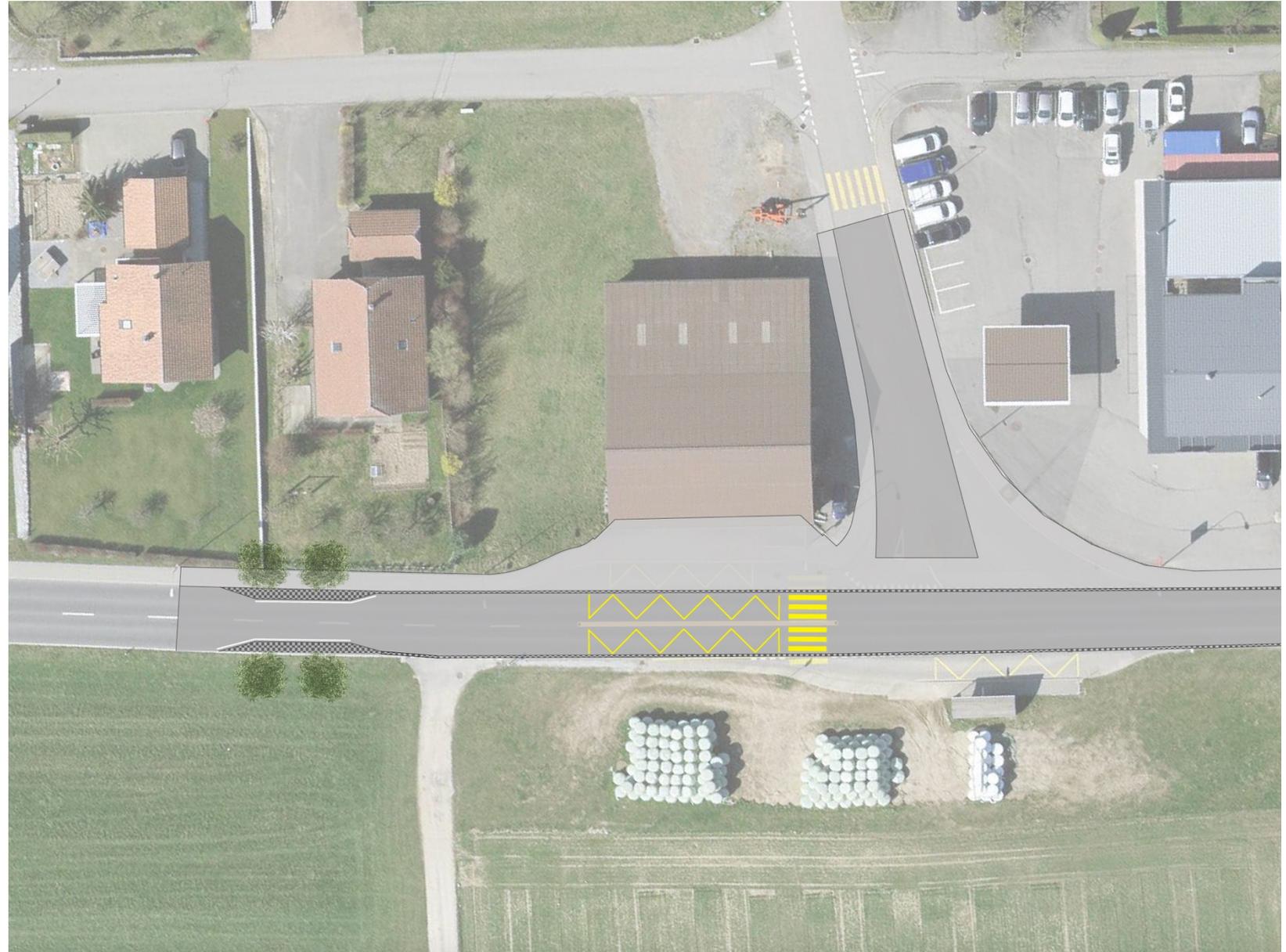
Réaménagement de la traversée de Siviriez

Concept général en phase d'élaboration

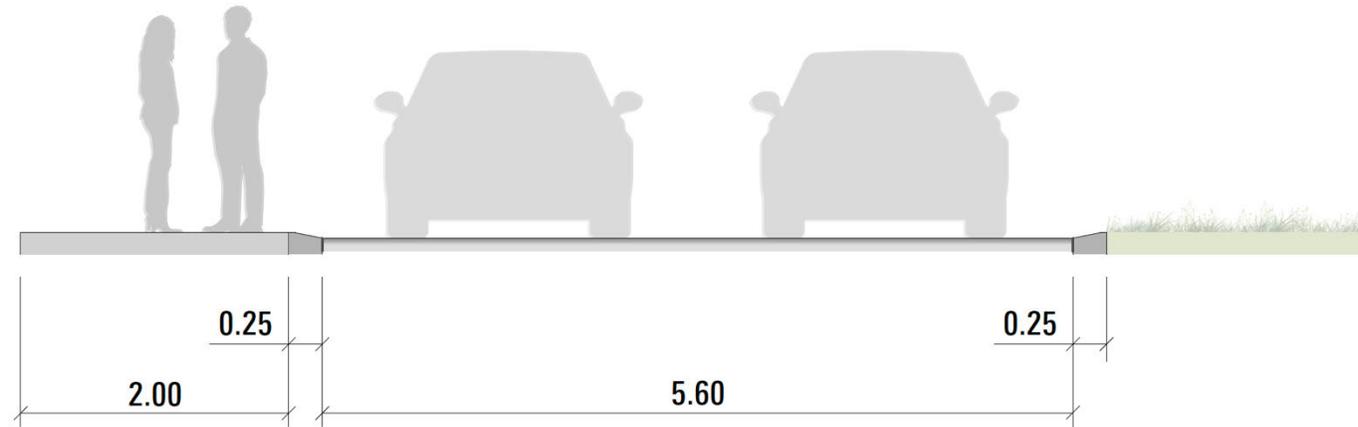
> Un nouveau concept d'aménagement pour la route cantonale, séquences, vitesses



> Des entrées mieux marquées, des arrêts de bus sur chaussée (ou pas)



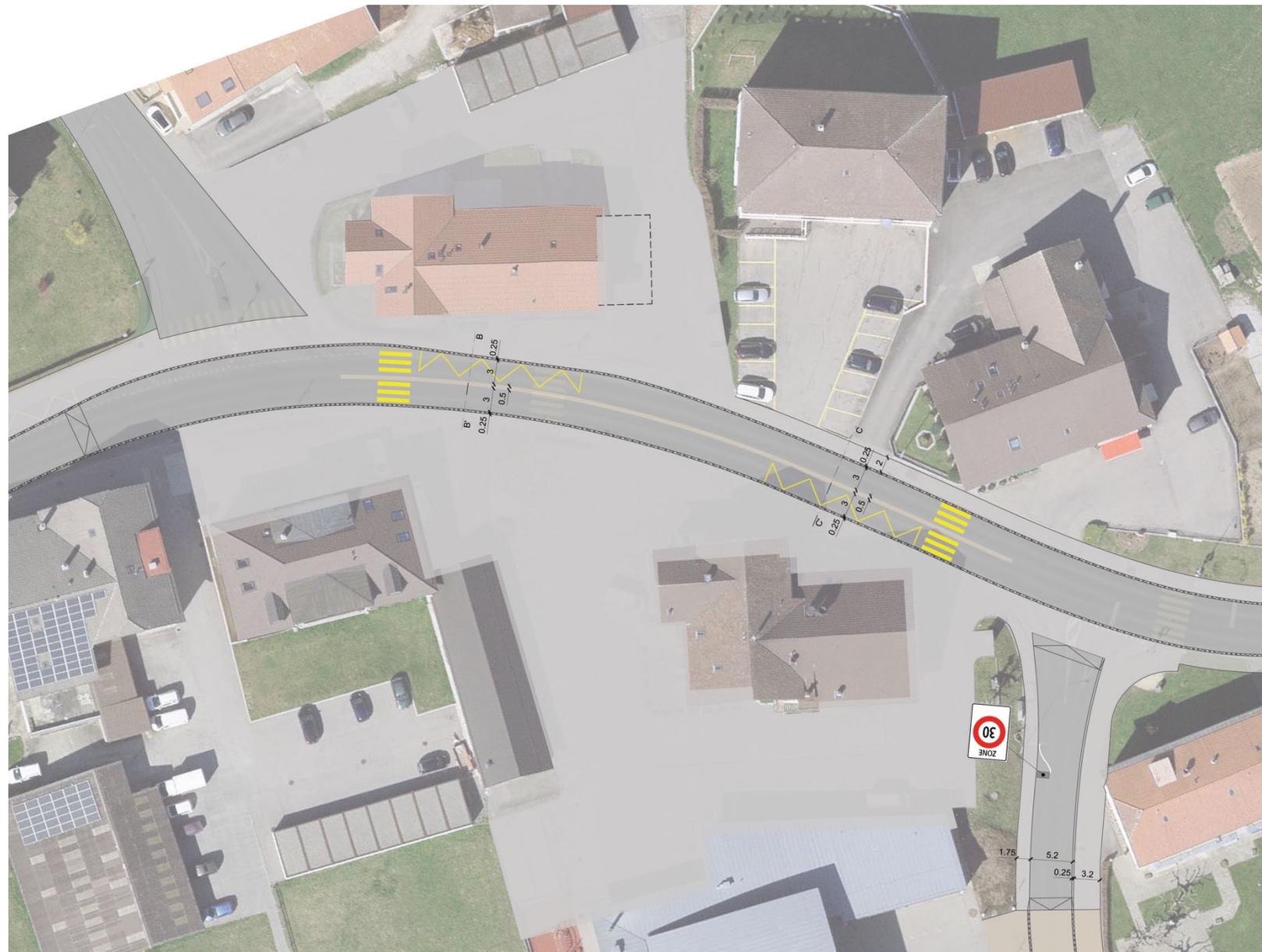
> Un nouveau profil en travers, des trottoirs élargis



> La mise en valeur d'une Place Centrale comme espace de vie du village (zone 30 ou zone de rencontre)

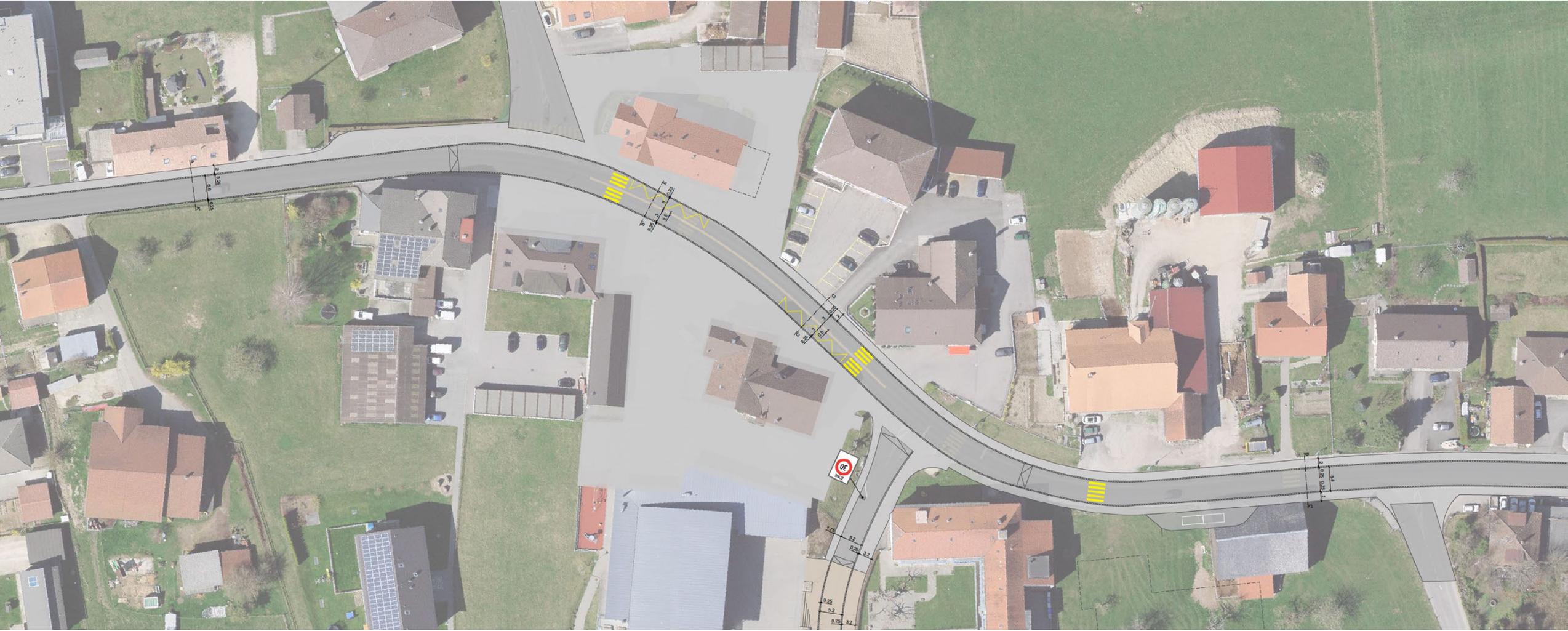


> La mise en valeur d'une Place Centrale comme espace de vie du village (zone 30 ou zone de rencontre)













COMMUNE DE SIVIRIEZ

Annexe 2

Présentation de la Commission de l'énergie et du développement durable



Résultats du sondage énergie

Conseil général du 12.10.2022

Commission de l'énergie et du développement durable



Sommaire

- Contexte
- Modalités et buts du sondage
- Participation
- Résultats
- Conclusion



Contexte

- 27 mai 2022 Tout ménage :
« Informations et annulation de la conférence du 28 juin 2022 sur le sujet de l'éolien »
- Sondage mis à disposition
 - Via le site communal
 - Version papier
- Anonyme et ouvert à toute la population de la commune
- Disponible durant 1 mois



Modalités et buts du sondage

- Modalités
 - Questions fermées (QCM)
 - Simple et rapide
- Buts:
 - Consultatif (outil pour aiguiller et comprendre)
 - Mieux connaître l'avis de la population sur le sujet de l'énergie en général
 - Cibler les besoins d'information



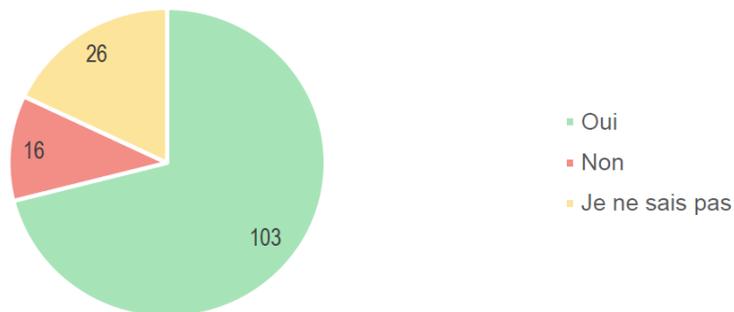
Participation

- 6 personnes de l'extérieur
- Pour les résultats: 145 personnes de la commune (143 par internet et 2 par papier)
- Taux de participation faible:
 - Trop faible pour répondre à toutes nos questions
 - Néanmoins propose des pistes



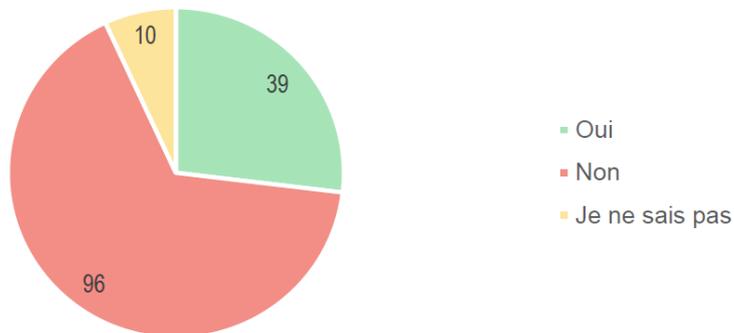
Résultats

Pensez-vous que la Suisse sera confrontée à un problème de pénurie d'énergie (électricité) dans ces prochaines décennies ?



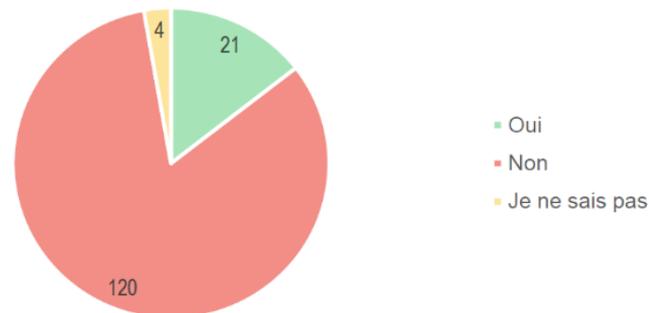
71% oui

Êtes-vous favorable au développement éolien en Suisse ?



66.2% non

Êtes-vous favorable au développement éolien sur le territoire communal de Siviriez ?

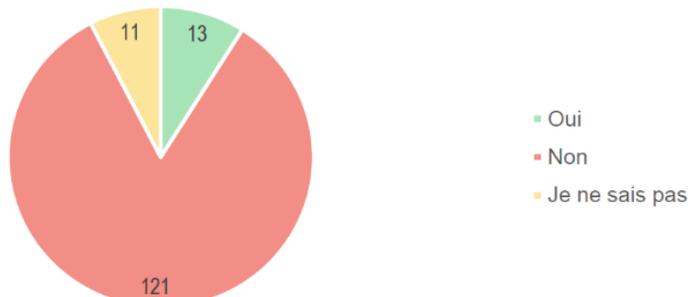


82.8% non



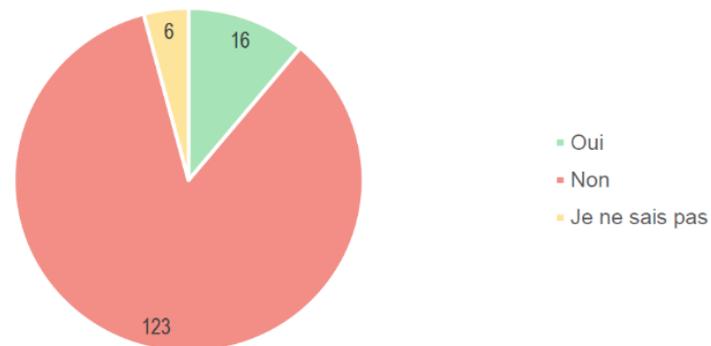
Résultats

Êtes-vous favorable au nombre d'éoliennes, pour notre Commune, définies par le plan directeur cantonal fribourgeois ?



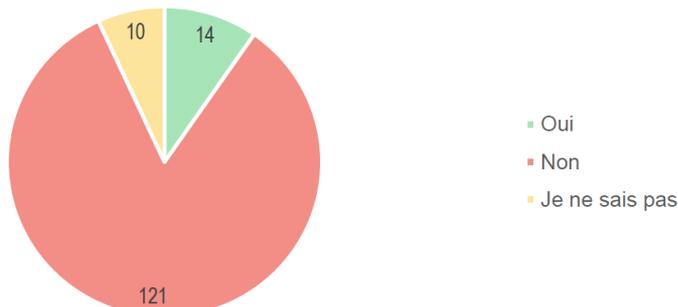
83.4% non

Êtes-vous favorable à des éoliennes culminant à plus de 200 mètres dans notre Commune ?



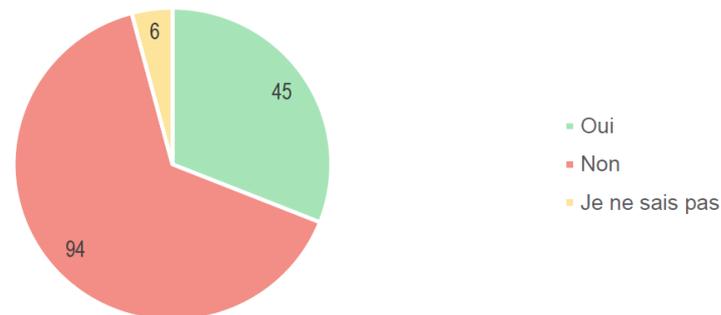
84.8% non

Êtes-vous favorable aux zones d'éoliennes définies par le plan directeur cantonal fribourgeois sur notre territoire communal ?



83.4% non

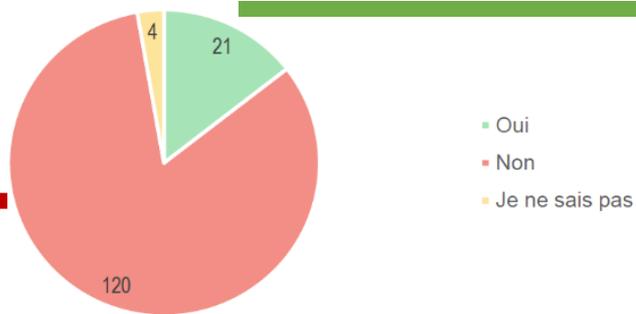
Afin d'évaluer l'éventuel potentiel énergétique éolien, acceptez-vous l'installation de mâts de mesure sur notre Commune ?



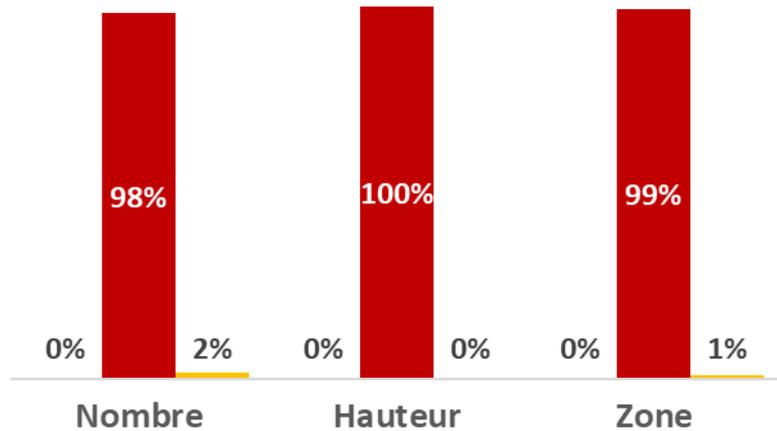
64.8% non

Résultats

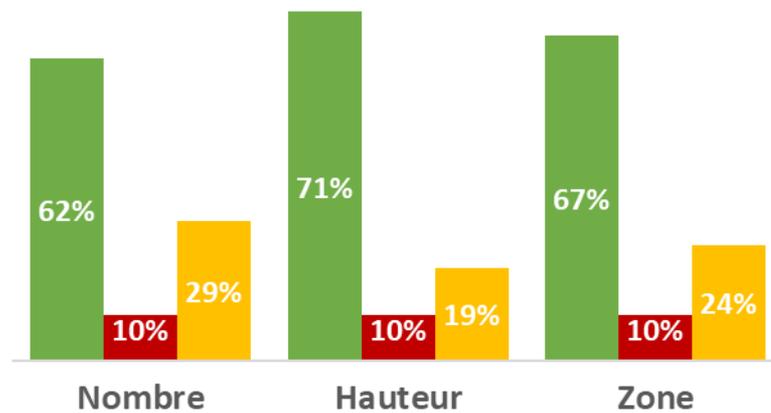
Êtes-vous favorable au développement éolien sur le territoire communal de Siviriez ?



NON

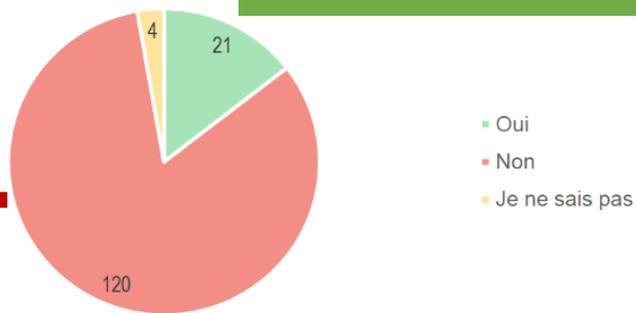


OUI

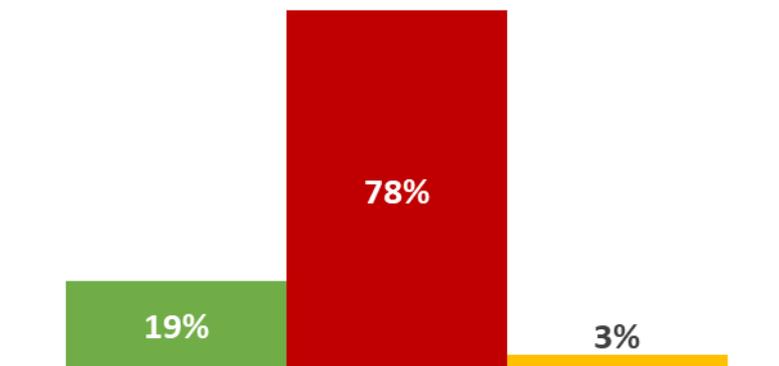


Résultats

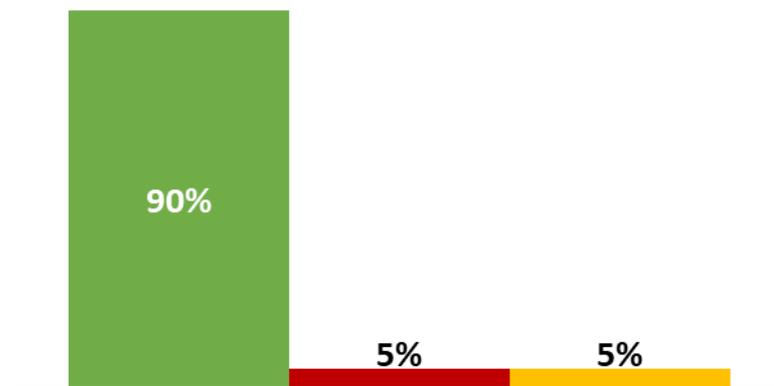
Êtes-vous favorable au développement éolien sur le territoire communal de Siviriez ?



NON

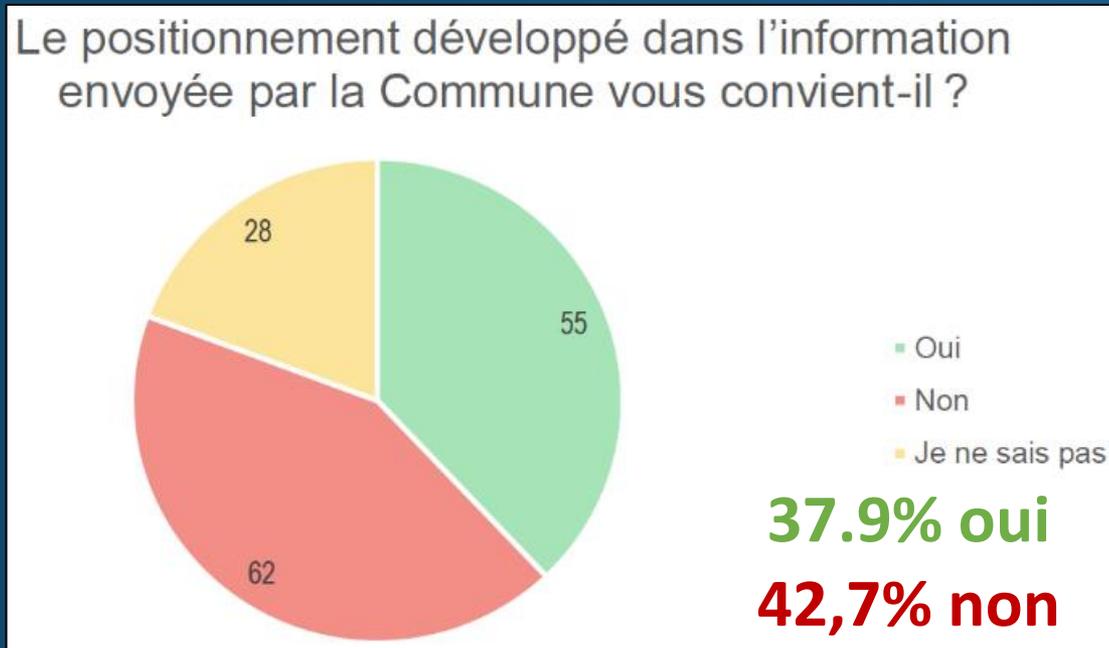


OUI



Favorable à l'installation de mâts de mesure?

Résultats

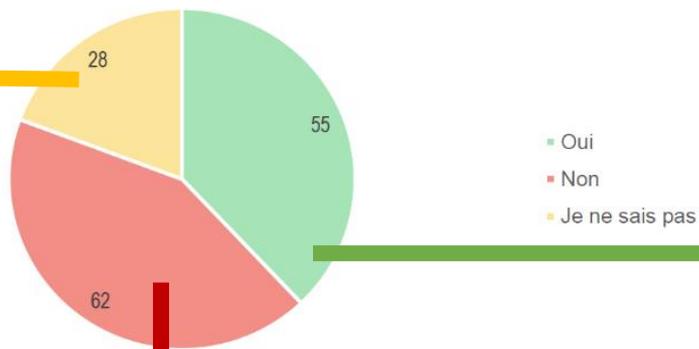


Le positionnement développé dans le tout ménage ne convient que moyennement à la population qui a répondu au sondage

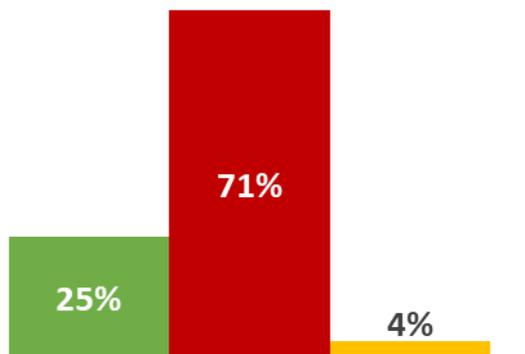


Résultats

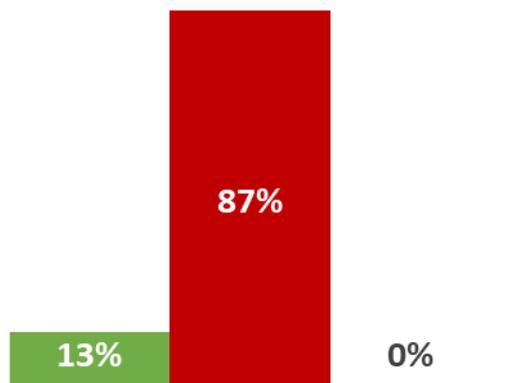
Le positionnement développé dans l'information envoyée par la Commune vous convient-il ?



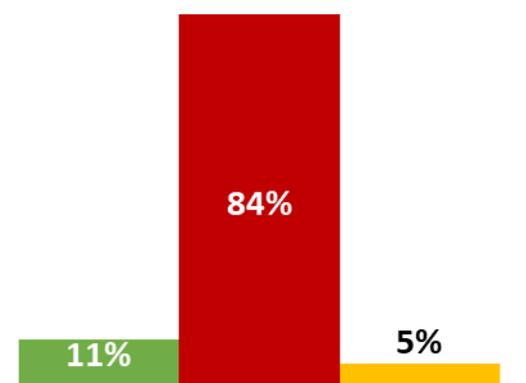
Ne sais pas



NON

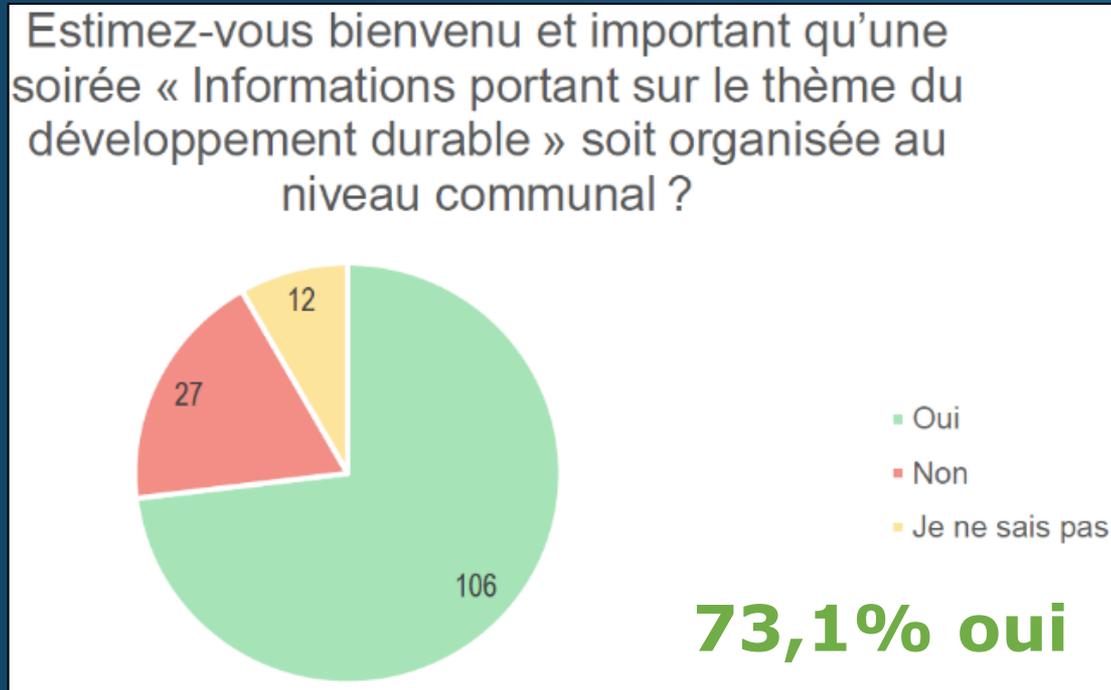


OUI



Favorable au développement éolien à Siviriez?

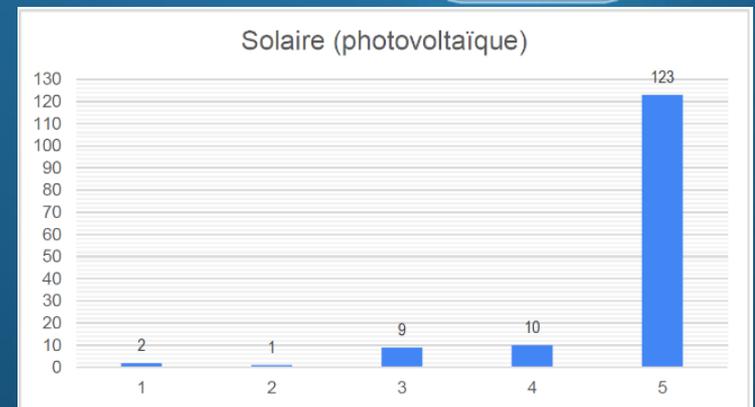
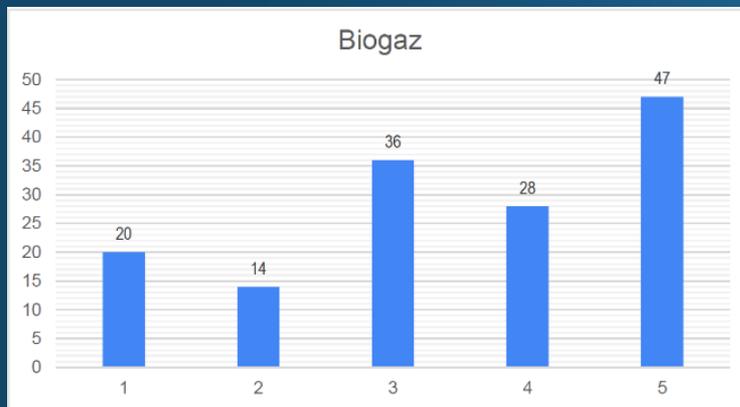
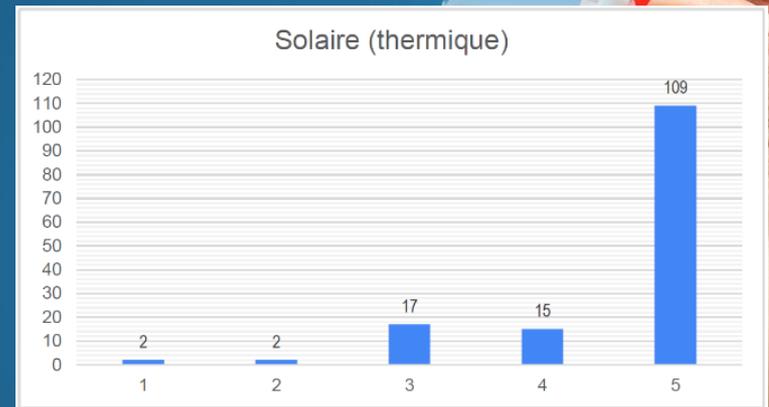
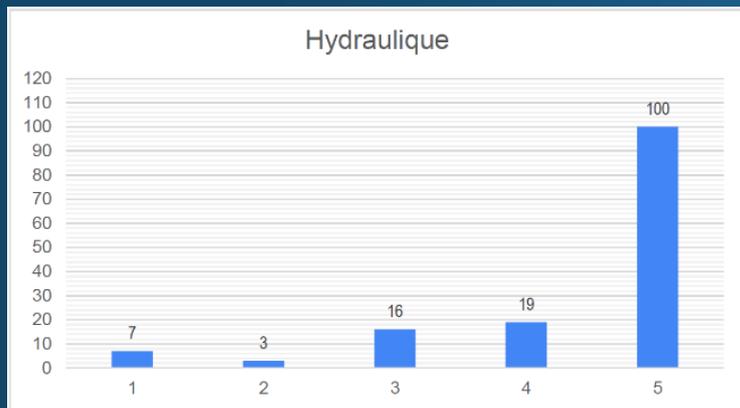
Résultats



La population ayant répondus au sondage souhaite à l'organisation d'une séance d'information sur le développement durable.

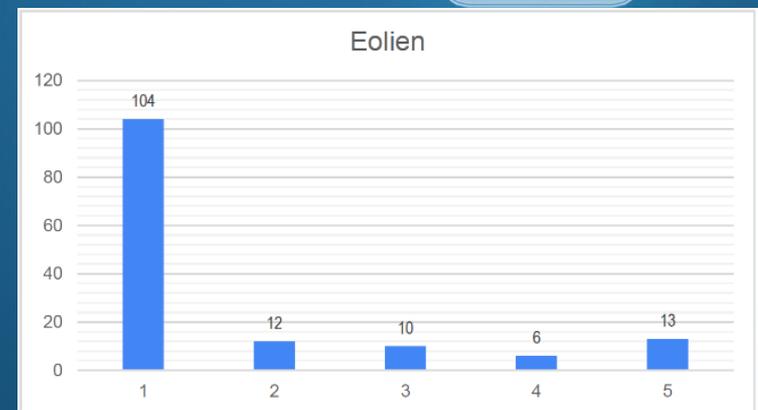
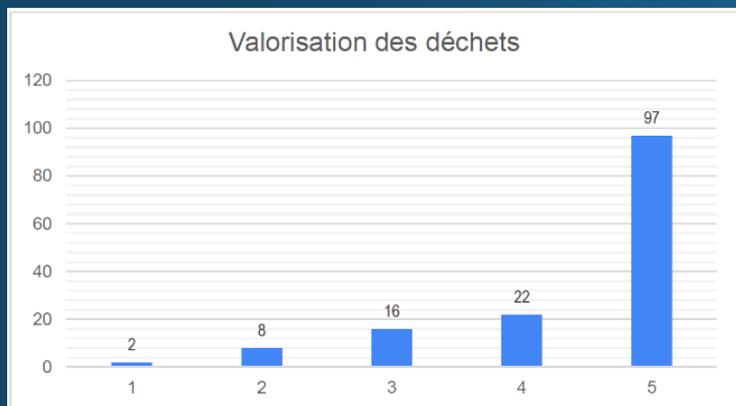
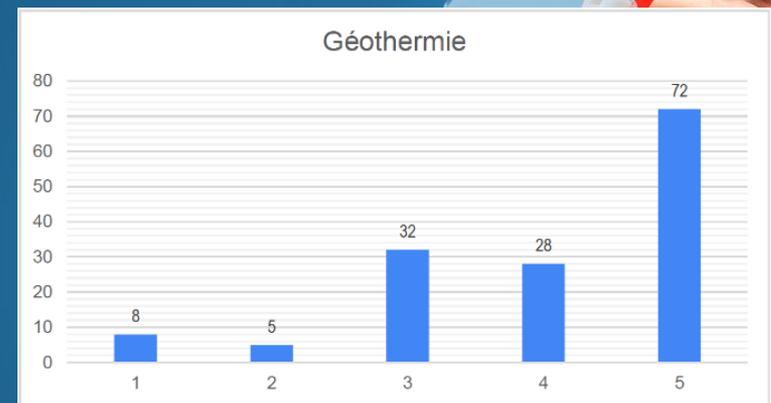
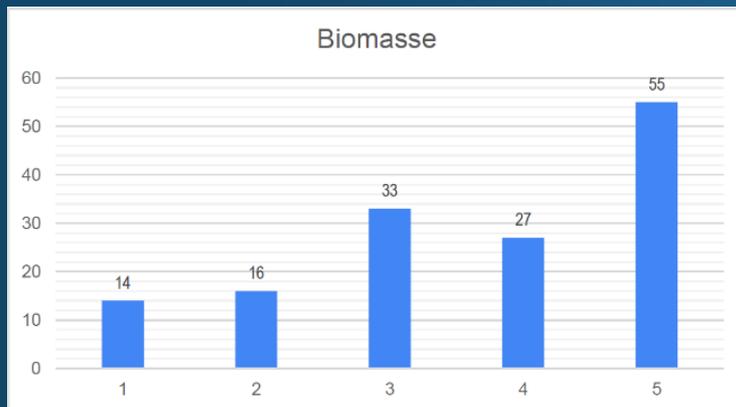
Résultats

Quelle(s) source(s) d'énergie souhaiteriez-vous que nos autorités cantonales priorisent : (1=peu ... 5=beaucoup)



Résultats

suite: (0=peu ... 5=beaucoup)



Résultats

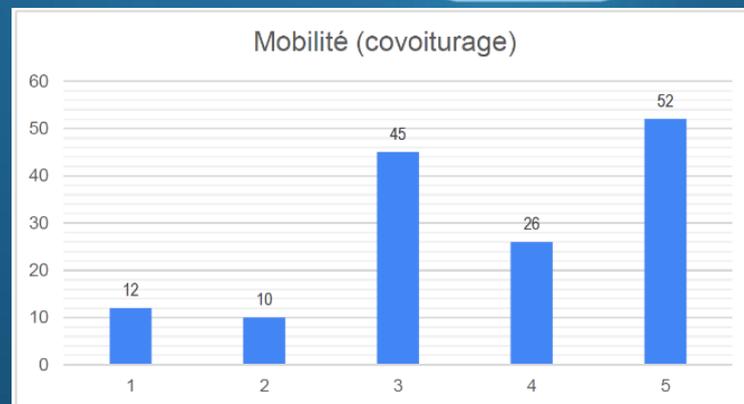
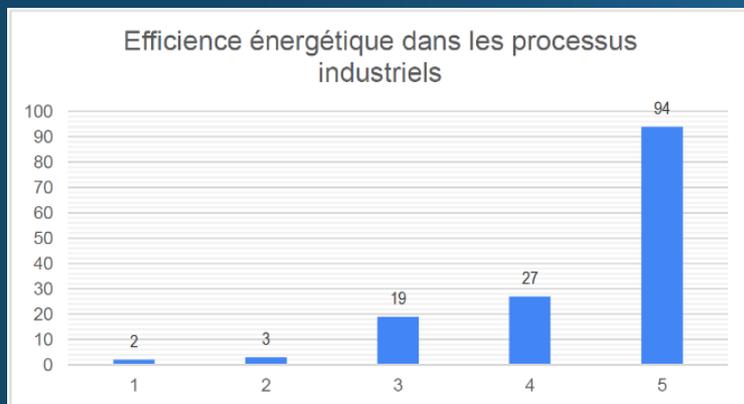
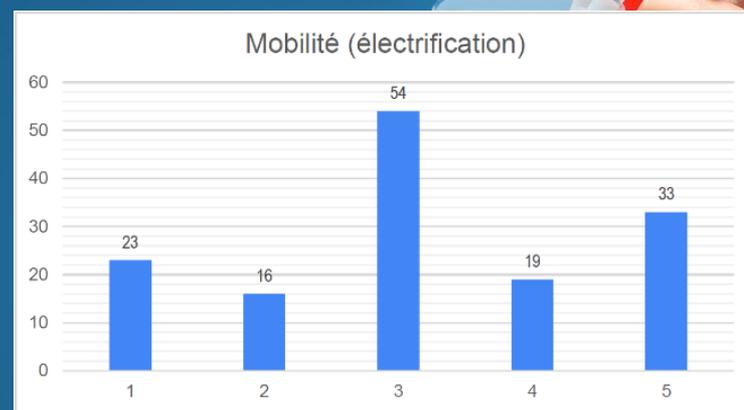
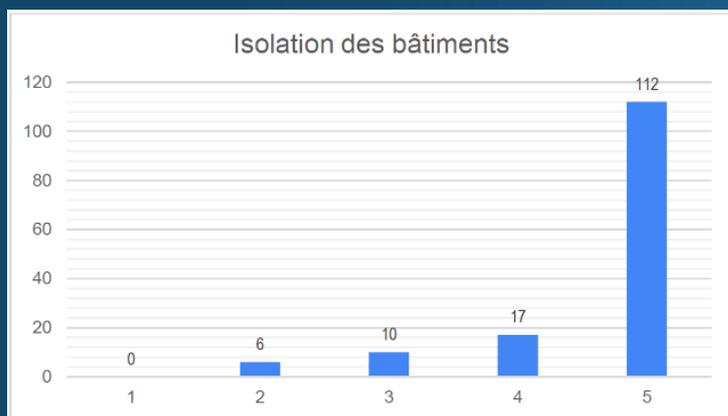
Classement des l'intérêt par score pondéré,
pour le type de source d'énergie :

1. Solaire photovoltaïque
2. Solaire thermique
3. Valorisation des déchets
4. Hydraulique
5. Géothermie
6. Biomasse
7. Biogaz
8. Éolienne



Résultats

Dans quel(s) secteur(s) souhaiteriez-vous que nos autorités cantonales encouragent les économies d'énergie : (1=peu ... 5=beaucoup)



Résultats

Classement des l'intérêt par score pondéré, types d'économie énergie :

1. Isolation bâtiment
2. Efficience énergétique dans les processus industriels
3. Mobilité (covoiturage)
4. Mobilité (électrification)



Conclusion

- Sondage sur l'énergie et non un vote sur l'éolien
- Sur l'échantillon sondé: forte tendance défavorable au développement éolien
- Pas assez de participation pour répondre à toutes nos questions.
- Néanmoins propose des pistes sur des centres d'intérêts

Résultats:

- Bruts: site internet depuis le 27.07.22
- Commentés: Prochaine chronique

